



La Lettre du CGPA n° 32

À l'Assemblée Générale du CGPA



**Bilan
de l'année 2021**

**Et convivialité
retrouvée !**



Table des matières

Mot de la présidente.....	3
Léonard Constant : un tragique destin.....	4
Un mariage peut en cacher un autre	9
Nouveauté intéressante dans Heredis 2022 : l'édition par lieu.....	15
Laurent Talamon (1732 – 1824), curé de Bellocq sous la Révolution... et ce ne fut pas une sinécure	17
Isidore Cantou, un maire d'Escot.....	19
Lu pour vous.....	21
Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021	22
CGPA : ce qu'il faut savoir	32



Les livres du CGPA étaient bien en vue lors de l'Assemblée Générale.

Pour les voir tous et les commander : <http://www.cgpa64.fr/publications/les-livres/>

Mot de la présidente

Marie José Domecq

Bonjour à tous !

Que s'est-il passé depuis notre dernière lettre du mois de mars ?

Je sais que cette période a été pour beaucoup d'entre vous le retour à une certaine liberté. Liberté et joie de revoir sa famille, ses amis, de vivre un peu plus sans masque. Mais, attention, restez prudents. Ce satané virus est toujours là.

Je sais aussi que pour d'autres cette période a été synonyme de maladie, d'hospitalisation, de perte d'êtres chers à leur cœur. Je souhaite pour eux que le prochain trimestre soit meilleur, qu'ils guérissent, reviennent à domicile et que ceux qui ont de la peine la voit diminuer avec le temps qui passe.

Au CGPA, nous avons retrouvé le plaisir de nous rencontrer à nouveau physiquement pour notre assemblée générale 2021. Ce fut un plaisir, le 19 mars dernier, de partager avec vous sur divers sujets et aussi ce succulent repas. Cette assemblée générale nous laissera encore d'excellents souvenirs. Vous trouverez son compte rendu dans cette revue ainsi que quelques photographies faites par Noël Maignan lors de cette très agréable journée.

Les nouveautés dans le Dropbox adhérents sont :

- 301 photos du registre Bourdettes 1720 à 1792. Photos de Martine Cégarra qui n'existent pas sur le site internet des AD
- Photos d'Arette M 1837 et 1838 qui ont été oubliées lors de la numérisation par les AD
- Suite du Dictionnaire de la Noblesse Française, édition de 1726 (trouvé dans les archives du CGPA)
- Dictionnaire Topographique des Basses-Pyrénées de Paul Raymond (trouvé dans les archives du CGPA)
- Les chants du Béarn et de la Bigorre édition 1861 (trouvé dans les archives du CGPA)

Certains adhérents du CGPA se sont aussi impliqués dans des manifestations extérieures. Nous les remercions. Nous en ferons le bilan en fin d'année.

Nouveauté : nous partageons maintenant une connexion internet avec le Centre d'Études du Protestantisme Béarnais qui possède une box aux Archives départementales. C'est plus confortable lors de nos permanences et nous coûte moins cher que la connexion aléatoire que nous avions jusqu'à présent.

Autre nouveauté : notre secrétaire, Dominique Broize-Arriou, est maintenant dotée d'un téléphone dont le numéro est 07 81 16 04 77. Dorénavant, si vous avez une question sur votre adhésion ou un souci avec vos codes d'accès, vous devrez appeler ce numéro.

À compter du 1^{er} juin, nous mettons en place un atelier de paléographie pour débutants. Si vous avez des difficultés pour lire un acte, vous pourrez participer à cet atelier mais avant, il faudra envoyer à contactcgpa@orange.fr une photo de cet acte que nous puissions la reproduire en plusieurs exemplaires avant l'atelier. Cet atelier se tiendra aux Archives départementales dans la salle du bas. Le premier a lieu le 1^{er} juin, les suivants seront fixés en fonction des demandes et des disponibilités de la salle. Nous comptons faire pour le moment une séance tous les 15 jours. Nous annoncerons ces ateliers par l'intermédiaire du forum.

Bon trimestre à tous. Bonne lecture de cette nouvelle lettre.

Léonard Constant : un tragique destin...

Noël Maignan



La lecture de la presse ancienne amène souvent à des découvertes intéressantes, voire surprenantes, qui peuvent nous amener à faire des recherches plus approfondies. C'est ainsi qu'au hasard de mes lectures sur le site de *Pireneas* (<https://www.pireneas.fr/pireneas/fr/content/pireneas-la-presse-locale-en-ligne>) un article du journal *Le Patriote* du 27 octobre 1923 m'a beaucoup intrigué. Je ne vous en livre ici que l'extrait le plus significatif :



Je dois dire que je suis assez familier des ces polémiques qui ont quasiment toujours existé entre ce journal catholique et *L'Indépendant*, farouchement laïque, voire parfois anticléricale, et je n'ai donc pas été étonné du ton de cet article. Par contre, je dois avouer mon ignorance car je ne connaissais pas la personnalité de Léonard Constant autrement que par la rue de Pau du quartier St Joseph qui porte son nom. La curiosité m'a incité à rechercher qui était cet « éducateur tombé en héros » et les circonstances de sa mort.

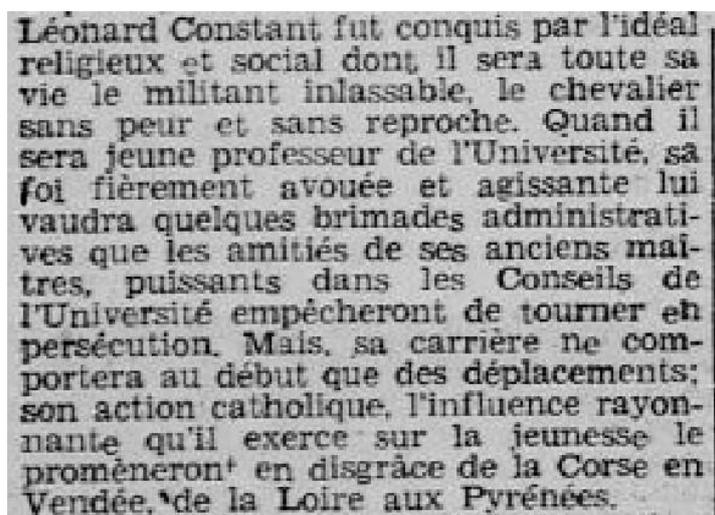
Internet est vraiment un outil formidable pour les recherches qui m'ont permis d'établir que Léonard Constant est né dans le petit village de Saint-Léonard-de-Noblat, à 20 km à l'est de Limoges, en Haute Vienne, le 6 février 1880. L'acte de naissance nous apprend que son père, prénommé également Léonard, était notaire. La consultation des tables décennales révèle que beaucoup de personnes se prénomment Léonard dans ce village, sans doute en l'honneur de leur saint patron...

Léonard Constant se marie à Limoges le 30 juillet 1910 avec Marie-Louise Colas, sans profession, née également à Saint-Léonard-de-Noblat le 1^{er} août 1886. Cet acte nous apprend qu'à ce moment là le père du marié était décédé et que Léonard Constant habitait avec sa mère à Niort (Deux-Sèvres) où il exerçait comme professeur de philosophie.

Pas de traces de l'acte de décès dans les recherches (rapides !) purement généalogiques mais les ressources de la presse ancienne, malgré quelques divergences puisque certains articles parlent du 23 octobre 1923 et d'autres du 24 octobre, permettent de confirmer cette dernière date. En fait, Léonard Constant est mort après avoir reçu une balle dans la tête à Mayence, en Rhénanie-Palatinat, le 23 octobre, mais il a expiré le 24 au petit matin. C'est quand même une mort peu banale pour un professeur de philosophie ! Et qu'est-ce qui explique cette polémique entre *Le Patriote* et *L'Indépendant* à Pau ?

Il faut pour cela revenir à la carrière professionnelle de Léonard Constant. Les diverses sources que j'ai pu consulter permettent de retracer le parcours de ce professeur.

Il débute ses études secondaires au lycée Condorcet de Paris, réputé à l'époque pour être non confessionnel et d'un régime souple, ce qui le faisait choisir par les familles bourgeoises de toutes confessions. Il poursuit au lycée Henri IV. On retiendra que Léonard Constant est un des lauréats du concours général de philosophie. Il continue à la Sorbonne ses études de lettres et devient le plus jeune agrégé de philosophie de France en 1904. Il exerce ensuite comme professeur de philosophie dans les lycées de Vendôme, Bastia, La Roche-sur-Yon et Niort avant d'être affecté à celui de Pau en 1911. Ces mutations successives en peu de temps interrogent. Mais nous trouvons une explication dans le rapport de M. Labayle au moment de l'attribution du nom de Léonard Constant à la rue « N°16 » de la ville de Pau en 1935. Voici un extrait de ce rapport paru dans la presse locale et ici dans *L'Indépendant* du 4 janvier 1935 :



Léonard Constant fut conquis par l'idéal religieux et social dont il sera toute sa vie le militant inlassable, le chevalier sans peur et sans reproche. Quand il sera jeune professeur de l'Université, sa foi fièrement avouée et agissante lui vaudra quelques brimades administratives que les amitiés de ses anciens maîtres, puissants dans les Conseils de l'Université empêcheront de tourner en persécution. Mais, sa carrière ne comportera au début que des déplacements; son action catholique, l'influence rayonnante qu'il exerce sur la jeunesse le promèneront en disgrâce de la Corse en Vendée, de la Loire aux Pyrénées.

Notre professeur est donc arrivé au lycée de Pau en 1911, vraisemblablement en début d'année, car un article du journal *L'Indépendant* débute la polémique le 29 septembre au sujet d'un article qu'il a publié « durant les vacances » dans le journal *Le*

Patriote. Le journaliste de *L'Indépendant*, Octave Aubert, écrit un long article intitulé « *Les opinions de notre professeur de philosophie sur la laïcité* » d'où l'on peut extraire ce passage : « *Le professeur de philosophie est donc pour la République, mais il proclame publiquement au milieu des parents de ses élèves, au milieu de ses élèves qui sont bien en âge de lire et de comprendre les journaux, qu'une République sans Dieu est odieuse. Le principe de laïcité est pour ce professeur laïque une équivoque, une injustice, la préface de la guerre civile. Nous demandons respectueusement à M. le Ministre de l'Instruction Publique ce qu'il pense de cela et s'il est décidé à défendre l'esprit laïque dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement primaire...* ».

N'oublions pas que nous ne sommes pas très loin de la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 qui a provoqué pas mal de remous en Béarn (et encore davantage au Pays Basque !) et que les relations diplomatiques avec le Vatican resteront rompues jusqu'en 1920. Mais si le journal *Le Mémorial des Pyrénées* est farouchement opposé à la République et à la loi de 1905, il n'en est pas de même du journal *Le Patriote* créé justement par l'abbé Pon en 1896 pour soutenir les positions légalistes d'une branche du clergé et de catholiques. Il faut se replacer dans le contexte de l'époque où la religion catholique tenait une grande place dans la vie de la grande majorité des Béarnais. L'esprit républicain et la présence de Dieu n'étaient donc pas incompatibles aux yeux de certains catholiques. Léonard Constant était de ceux-là. Et ça se confirme dans le fait qu'il fut un proche collaborateur de Marc Sangnier, fondateur en 1894 du mouvement politique et idéologique *Le Sillon*. Ce mouvement est créé dans le but d'offrir aux ouvriers une alternative aux mouvements de la gauche anticléricale et matérialiste et vise à rapprocher le catholicisme de la République. Notre professeur de philosophie est donc à la fois un catholique convaincu et un défenseur de la République.

Contrairement à ce qui s'est passé pour ses affectations précédentes, et malgré les polémiques, Léonard Constant restera professeur au lycée de Pau jusqu'en 1919. Il le doit sans doute à sa rapide intégration à la vie de la société paloïse et béarnaise où il donne des conférences remarquées et noue de solides amitiés. Il devient en effet, entre autres, l'ami du « peintre aux Pyrénées » Hubert Damelin-court, du musicien Paul Maufret, de l'abbé Brémond, du chanoine Dubarrat et de Francis Jammes. Léonard Constant sera même le parrain de Françoise, une des filles de Francis Jammes.

On peut noter qu'il conservera son poste durant toute la guerre de 1914-1918. Après avoir fait son service militaire en 1901-1902 et ses périodes de réserve réglementaires, il est réformé le 1^{er} août 1911 par la commission de Pau pour des problèmes médicaux non précisés dans sa fiche militaire. Ceci est confirmé le 20 février 1915 et à nouveau le 23 mars 1917 avec en plus l'argument qu'il est à ce moment là père de 4 enfants. Toutefois cette guerre le marquera profondément car il y perd son grand ami, Henri du Roure (Henri Des Royes du Roure), secrétaire général du *Sillon*, tué le 29 septembre 1914. Léonard Constant lui consacra un livre publié en 1917.

En 1919, Léonard Constant est sollicité pour aller enseigner au Lycée Français de Mayence. Son ami, Albert Malaurie, professeur agrégé d'histoire, l'y a précédé et l'invite à venir le rejoindre. Il n'hésite pas car il est persuadé que le rayonnement de la culture française permettra un rapprochement avec les Allemands, ennemis d'hier. En vertu des conventions d'armistice du 11 novembre, les Français occupent immédiatement la Rhénanie en 1918 et l'on peut dire que les troupes françaises n'y sont pas les bienvenues : « *Mais finalement, ce sont moins les actes de violences, les agressions qui vexèrent la population que les menus symboles qui rappelaient la domination étrangère. L'heure passa à l'heure française. Il fallait saluer le drapeau tricolore, descendre du trottoir pour laisser passer les militaires français, saluer les officiers. D'ailleurs, les altercations se produisaient souvent à ces moments-là. Elles*

émaillèrent ensuite toute l'histoire de la période. Ces altercations et autres frictions étaient aussi le résultat de ce que sous-tendait cette occupation des premiers mois : « l'occupant » signifiait aussi à « l'occupé » sa défaite par sa présence même sur son sol alors que la guerre avait eu lieu sur le sol français.»¹

Cependant, comme l'avait imaginé Léonard Constant, il ne tarda pas à lier de bonnes relations avec le milieu culturel allemand. Il devint l'ami du militant catholique Joseph Probst et entra en relation avec le philosophe moraliste et pacifiste Friedrich Wilhelm Fœrster. *« Il ne négligeait aucune occasion de mettre en relief tout ce qui pouvait rapprocher les deux peuples et son cœur chrétien exultait lorsqu'il voyait Français et Allemands unis en un même cortège à la procession de la Fête-Dieu. Mais il savait aussi, il éprouvait douloureusement combien il était difficile « d'imprégner de cette paix divine toutes les relations humaines », à combien d'obstacles se heurtaient les tentatives d'accord entre les adversaires de la veille. « Nous sentons, écrivait-il en 1921, que tout le peuple allemand d'en deçà et d'au delà du Rhin fait un bloc unanime maintenant pour résister aux exigences des réparations et s'obstiner dans l'affirmation qu'il n'est pas responsable de la guerre. » Quelles que soient les sanctions qu'on puisse lui appliquer, « rien ne sera fait tant qu'on n'aura pas transformé son état d'esprit ». L. Constant s'attriste, mais il ne désespère pas, malgré tout, de l'influence et de la victoire morale de la France en pays rhénan ».*²

Outre les difficiles relations entre Français et Allemands, il y avait aussi de grandes tensions entre « séparatistes » qui envisageaient une autonomie de la Rhénanie et « nationalistes » qui militaient pour l'intégrité de l'Allemagne. Mayence s'agitait depuis plusieurs jours. Le 23 octobre 1923, alors que Léonard Constant sortait de la bibliothèque du Cercle Militaire qu'il fréquentait régulièrement, il se trouva mêlé à une colonne de manifestants nationalistes. Selon plusieurs témoignages rapportés, une bagarre éclate entre séparatistes et nationalistes et un vieillard roule au sol menacé d'être piétiné par la foule. Léonard Constant se précipite pour le secourir mais un enfant s'écroule devant lui, la gorge percée par un coup de couteau. Il commence par évacuer l'enfant pour le mettre à l'abri avant de revenir s'occuper du vieillard. C'est à ce moment là que 3 coups de feu retentissent et une balle atteint Léonard Constant à la tête. Les coups avaient été tirés d'une fenêtre, sans viser, « pour faire peur » dira le meurtrier devant le Conseil de Guerre où il sera traduit.

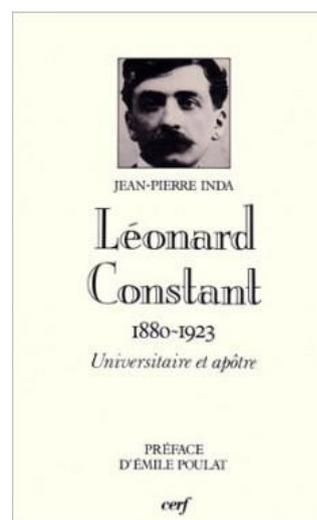
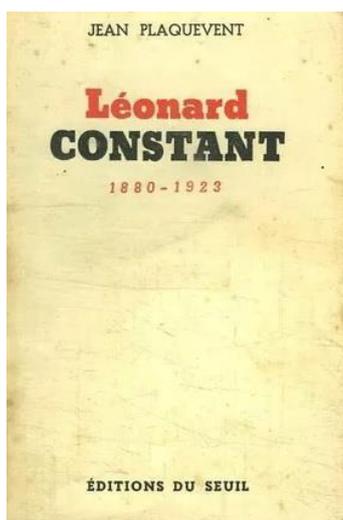
Quelques minutes plus tard la même voiture amènera à l'hôpital le vieillard, l'enfant et celui qui les a sauvés. Léonard Constant est trépané, mais sans succès, et, veillé par son épouse ainsi que par ses amis l'Abbé Alphonsi et Albert Malaurie, meurt le lendemain matin à 5 heures. Alors que la guerre civile menaçait, l'annonce du décès fit cesser immédiatement l'agitation dans la ville. Les obsèques célébrées dans la cathédrale de Mayence par l'évêque français de l'Armée du Rhin, Mgr Rémond, furent grandioses. On estime qu'entre 40 000 et 60 000 personnes étaient présentes, majoritairement des Allemands, dont les représentants officiels des séparatistes et des nationalistes.

Le gouvernement français, par l'intermédiaire de Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, attribue la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à Léonard Constant par décret du 23 octobre 1923, donc à compter du jour où il a été blessé.

Léonard Constant laisse six orphelins au moment de son décès mais aussi sa femme enceinte de son septième enfant. Ce sera d'ailleurs Francis Jammes qui en sera le parrain. Cette femme avait aussi une foi profonde et ce sont sans doute ses convictions religieuses qui, lors du Conseil de Guerre qui s'est tenu le 20 décembre 1923, l'ont amenée à lire une lettre de son mari pardonnant le geste de son meurtrier. Il semble impossible que son mari ait écrit ou dicté cette lettre après sa blessure mais le Conseil de Guerre en a tenu compte en condamnant le jeune Schmidt, 23 ans, à seulement 2 ans de prison avec sursis.

La veuve de Léonard Constant a reçu une aide du gouvernement car le ministre des Finances lui a accordé un « bureau de tabac de première classe » au mois de décembre 1923.

Deux livres, seront publiés concernant la vie de Léonard Constant. Le premier, dont le titre est tout simplement *Léonard Constant 1880-1923* est écrit par l'abbé Jean Plaquevent et publié en 1937 aux éditions du Seuil³. Le second, intitulé *Léonard Constant (1880-1923) Universitaire et apôtre*, publié aux éditions du Cerf en 1988, est un livre posthume du Père Jean-Pierre Inda, ancien abbé du monastère de Belloc, connu principalement pour ses travaux sur Francis Jammes auquel il a consacré sa thèse de doctorat ès-lettres. Ces deux ouvrages soulignent surtout l'aspect religieux de la vie de Léonard Constant.



Pour conclure :

Je voudrais souligner le fait que, comme je l'écrivais au début de ce texte, je ne connaissais strictement rien au sujet de Léonard Constant avant de tomber par hasard sur un article d'un journal ancien qui a aiguïté ma curiosité. Ce sont seulement les ressources accessibles par Internet qui m'ont permis de faire une synthèse de tout ce que j'ai pu découvrir. J'ai eu recours essentiellement au site de la bibliothèque numérique de la BNF, Gallica, <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop> qui est une véritable mine, mais aussi à plusieurs sites aussi différents que les Archives départementales, la base Léonore, le site dédié à Francis Jammes, etc. Internet peut être la pire des choses pour certains aspects, mais aussi un outil merveilleux pour s'instruire, à condition d'y consacrer un peu de son temps et de garder un esprit critique.

1 - Nicolas Beaupré, *Occuper l'Allemagne après 1918*, Revue historique des armées [En ligne], mis en ligne le 15 mars 2009 : <http://journals.openedition.org/rha/6333>

2 - Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen : Hommage à Léonard Constant - Discours de réception de M. le chanoine E. Coutan, agrégé de l'Université (10 mars 1939)

3 - Les éditions du Seuil sont créées en 1935 à l'instigation de l'abbé Jean Plaquevent. Cet abbé a aussi été l'aumônier de la Congrégation du Bon Pasteur à Pau.

Un mariage peut en cacher un autre

Jean-Paul Begnatborde

Les recherches en généalogie révèlent parfois bien des surprises. Au gré de mes dépouillements, je suis tombé sur 3 mariages d'une même famille qui semblent avoir été annulés. Il s'agit de la famille de Martin ESPEL (né le 4 juin 1770), cadet de Joseph ESPEL et de Luce ERBIN. Le 7 octobre 1793, il épouse Marie héritière de SANSOLLE (née le 20 novembre 1770), fille de Dominique SANSOLLE et de Catherine ETCHEBERRY.

Ce couple aura au moins 6 enfants. L'aînée, Catherine (née en 1794) épouse Jean Pierre LURO (fils aîné) le 5 octobre 1813 ; ils auront eux-aussi au moins 6 enfants.

Puis les cadets se marient :

- Fabien, le 2^{ème} né (en 1796) se marie à 19 ans avec Marie, cadette de AGUER NARBEBURU (presque 18 ans), le 18 février 1815. On ne trouve pas d'enfants à ce couple qui semble n'avoir pas vécu ensemble. En effet, le 15 février 1825, Fabien ESPEL se marie avec Marie LUCUIX qui lui donnera au moins 3 enfants, tandis que Marie NARBEBURU se marie le 12 février 1828 avec Jean Pierre MENDIONDO qui décédera 2 ans plus tard ; elle se remariera alors le 29 novembre 1832 avec Célestin IRIART. Dans tous les actes passés après 1815, il n'est fait aucune mention du premier mariage comme si celui-ci n'avait jamais existé.
- Le même jour (18 février 1815), Marie (née en 1801) se marie (à 13 ans ½) avec François AGUER NARBEBURU (20 ans), frère aîné de Marie ci-dessus ; dans l'acte il est précisé que Marie a 15 ans. Là non plus, on ne trouve pas d'enfants à ce couple qui s'est certainement séparé très vite. François AGUER NARBEBURU épousera le 27 avril 1826 Catherine MAISTERRE (avec laquelle il avait eu un fils Pierre (né en mars 1825), tandis que Marie ESPEL épousera Michel BARRENQUI le 15 octobre 1829. Même remarque que précédemment : dans tous les actes passés après 1815, il n'est fait aucune mention du premier mariage comme si celui-ci n'avait jamais existé.
- Jean (né en 1798) se marie à 17 ans le 6 mars 1815 (environ 2 semaines après son frère et sa sœur) avec Marie ETCHEBERRY CUQUIE, 15 ans dans l'acte de mariage (mais en réalité 13 ans ½) ; là non plus on ne trouve pas d'enfants. Et encore une fois, les époux semblent avoir repris leur liberté puisque Jean ESPEL se marie le 16 novembre 1824 avec Anne ANDERE MUSCULDOY (qui lui donnera au moins 4 enfants), tandis que Marie ETCHEBERRY se mariera le 11 avril 1825 avec Bernard BALOUS et ils auront au moins 5 enfants. Encore une fois, il faut constater que la mention du premier mariage n'apparaît jamais dans les actes suivants, ni pour indiquer un divorce, ni pour indiquer une annulation.

Malheureusement, les archives en ligne ne comprennent pas les actes notariés d'Oloron ni les actes du tribunal de Première instance d'Oloron. Il est donc difficile de chercher quelles sont les raisons qui ont pu pousser ces gens à se marier et à se séparer aussi rapidement.

À la même époque, un autre acte de mariage a, semble-t-il, été annulé. C'est celui qui a été passé le 25 août 1814 entre Pierre BÉDÉCARRAXBURU (1787-1866) et Catherine AGUER (~1790-1859), tous deux domiciliés à Esquiule. Cette Catherine AGUER est une lointaine cousine de Marie et François AGUER NARBEBURU (ils ont les mêmes arrière-grands-parents).

Le 19 juillet 1813, Catherine AGUER accouche à Féas, dans la maison familiale, d'un fils Jean, né de père inconnu. Un an plus tard (25 août 1814), elle se marie avec Pierre BÉDÉCARRAXBURU qui reconnaît et légitime l'enfant dans l'acte de mariage. A cette époque, Catherine est enceinte et elle mettra au monde le 18 février 1815 à Féas, une petite fille Marthe, déclarée par Pierre BÉDÉCARRAXBURU qui reconnaît être père de l'enfant (formule utilisée lorsqu'il s'agit d'un enfant illégitime, donc comme si leur mariage n'existait pas).

Puis le 23 décembre 1815, à Féas où ils résident tous les deux, ils se remarient civilement, et dans l'acte reconnaissent et légitiment leurs deux enfants Jean et Marthe.

Ici encore, nous avons un mariage à Esquiule, qui a été célébré, transcrit et signé sur les registres, et dont l'existence est remise en cause. Mais cette fois-ci, le nouvel acte, passé à Féas, est simplement venu remplacer le premier acte qui a dû être annulé pour une raison que nous ne connaissons pas.

La première idée qui me vient à l'esprit est que ces mariages (entre personnes jeunes voire très jeunes) étaient simplement destinés à préserver les intérêts familiaux, puisque nous savons tous qu'à cette époque, au-dessus des individus il y avait la « maison » (*etxe* en basque, *ostau* en béarnais) qu'il fallait à tout prix (« *quoi qu'il en coûte* », comme on dirait maintenant) préserver et transmettre. Beaucoup de mariages ont été célébrés entre personnes qui ne s'étaient pas choisies et qui ont dû apprendre à se supporter (et parfois, fort heureusement, à s'apprécier) puisqu'ils n'avaient pas la possibilité de se séparer.

La maison était une entité qui fondait la vie de famille et les individus s'effaçaient devant la maison ; c'est elle qui régissait toute l'organisation sociale et c'est elle qui était au cœur des préoccupations des gens. Toute la vie des Basques et des Béarnais est reliée à la maison, et celle-ci se transmet de génération en génération. Selon la coutume, c'est l'aîné des enfants (fille ou garçon) qui, par principe, sera l'héritier et deviendra le nouveau maître de la maison¹ ; c'est lui ou elle qui devra en assurer à son tour la transmission. Et cela se fera, bien sûr, par mariage, très souvent arrangé à l'avance par l'ancien maître de maison, qui impose à son héritier un conjoint qu'il juge à la hauteur des enjeux.

Mais bien sûr, cet héritier (et ses successeurs) devra être capable de conserver le patrimoine et de le transmettre. Si l'aîné est un peu simple d'esprit, infirme ou s'il est inapte à procréer, le maître de maison désignera un autre héritier (un cadet). Toutefois il était difficile d'être sûr à l'avance que le futur maître (ou maîtresse) de maison serait apte à procréer.

Les contrats de mariage, très particuliers, étaient articulés sur cette transmission. Celui des deux époux qui était héritier d'une maison apportait cette maison, l'autre apportait une dot de façon à pouvoir entretenir la maison. Si le couple de jeunes maîtres n'avait

¹ Le rôle d'héritier n'était pas toujours le plus enviable. Certes il devenait maître de la maison, mais il avait une très lourde responsabilité que ses cadets ne supportaient pas. Il ne devenait pas plus riche, puisque la maison ne lui « appartenait » pas, il n'en était que « l'administrateur provisoire ».

pas d'enfants, chacun reprenait ses « billes » : la maison redevenait la propriété de l'ancien maître, la dot était remboursée, l'héritier (ou héritière) n'était donc plus héritier et c'est un cadet qui le devenait à sa place.

Comme le divorce n'existait pas (il fut autorisé de septembre 1792 à mai 1816, puis de nouveau interdit jusqu'en juillet 1884), la seule solution fut, pendant longtemps, la rédaction très précise des conventions de mariage chez le notaire, avec versement des dots et « bijoux » selon des règles très strictes, prévoyant notamment qu'en cas, d'absence d'enfants ou en cas d'incompatibilité d'humeur, les apports étaient restitués aux apporteurs. Le mariage qui avait été célébré était toujours valable (religieusement ou civilement), mais les époux étaient « dépouillés » des biens qu'ils avaient reçus lors de la cérémonie.

Ainsi, non seulement on ne se mariait pas toujours avec un conjoint que l'on avait soi-même choisi, mais il arrivait que l'on se retrouve en plus dans une situation matérielle difficile : on n'était plus maître de la maison, mais parfois d'une borde avec juste de quoi vivre, ou alors un simple occupant de la maison familiale (chez les parents et le nouveau maître), sans droits.

Lorsque le divorce fut créé en 1792, il se faisait par consentement mutuel et était relativement rapide, sans l'intervention du juge, souvent par un simple « tribunal de famille ». Il connut bien évidemment un tel succès que dès 1804 (avec la création du Code civil), il ne pouvait se faire que devant un tribunal avec une procédure tellement lourde, qu'il fut pratiquement abandonné, avant d'être interdit en 1816.

Si certaines familles pratiquaient le « mariage à l'essai » (les futurs époux vivaient en concubinage et se mariaient lorsqu'un descendant était né), une autre pratique a peut-être été utilisée : la possibilité de faire annuler un acte de mariage, soit pour un vice de consentement, soit pour un vice de forme. C'est peut-être ce qui a été fait dans les cas ci-dessus. Pour les enfants ESPEL, le mariage avait peut-être été envisagé dans le cadre d'une transmission ; par contre, le mariage entre Pierre BEDECARRAXBURU et Catherine AGUER (deux cadets) n'était vraisemblablement pas lié à un quelconque intérêt pécuniaire ou familial.

Le maire d'Esquiule s'était-il fait une spécialité du mariage facilement annulable ? On peut se poser la question, même si les faits ne semblent pas accréditer une telle hypothèse.

En juin 1812, Joseph POUTCHOUE devient maire d'Esquiule, il fait suite à Pierre LEPPHAILLE, qui occupa la fonction pendant une vingtaine d'années. Joseph POUTCHOUE laisse la place en novembre 1813 (pour raison de maladie ?) à Martin CASTEGÉ. C'est ce dernier qui officiait lors des mariages « annulés » ci-dessus. Mais Martin CASTEGÉ ne resta pas maire longtemps : en août 1815, il laisse la place à Jean Pierre CASTILLON.

Si depuis la Révolution, les maires sont élus par les citoyens de la commune, entre décembre 1799 et juillet 1848, ils sont nommés par les préfets (communes de moins de 5 000 habitants) ou par le Premier Consul (communes de plus de 5 000 habitants). Les changements de maire sont donc une décision administrative et politique.

Toutefois, il ne faut pas conclure hâtivement à des remplacements liés à des malversations. L'époque est une époque très troublée.

Le 1^{er} avril 1814, Napoléon abdique, c'est la fin de l'Empire, et c'est Louis XVIII, de retour d'Angleterre, qui prendra la tête du pays : c'est la Première Restauration. Cette période ne durera qu'à peine un an. En mars 1815, Napoléon revient et reprend le pouvoir ; c'est la période des Cent-Jours. Mais après la défaite de Waterloo, Napoléon abdique à nouveau. S'ouvre alors une période appelée Terreur blanche (traque et massacre des Jacobins responsables de la terreur de 1793-1794 par certains partisans royalistes). En juillet 1815, Louis XVIII revient sur le trône : c'est la Seconde Restauration qui se terminera avec la révolution de 1830.

Il est donc vraisemblable que les changements de maires soient plus sûrement dus à l'agitation politique.

Et si la raison de ces mariages « annulés » se trouvait justement dans cette effervescence politique qui frappait la France ? Et notamment cette longue période de guerre que connut le pays ?

C'est la Révolution qui mit en place la conscription (ou service militaire) universelle et obligatoire² pour remplacer la conscription volontaire jusqu'alors en vigueur. Le 24 février 1793, la Convention décide la levée en masse de 300 000 hommes, pris parmi les célibataires ou veufs de 18 à 25 ans. Chaque département de France doit fournir des volontaires, complétés par des hommes requis par désignation ou par tirage au sort. La durée du service militaire est alors de 5 ans.

Napoléon, afin de défendre le pays tout d'abord mais aussi par esprit de conquête, avait besoin d'une armée importante. Il mit en place le « tirage au sort » (décret impérial du 29 décembre 1804) qui dispensait certains conscrits mais en fait, lui permettait, selon les besoins, de jouer sur ce nombre de dispensés³ et ainsi d'augmenter à loisir le nombre de soldats disponibles. Désormais les jeunes gens mariés sont astreints au service militaire.

Louis XVIII (par la loi Gouvion-Saint-Cyr du 10 mars 1818) reviendra sur ces dispositions, en réduisant l'effectif de l'armée mais en augmentant la durée du service (qui passe à 6 ans) et en interdisant aux jeunes gens de se marier afin de rester disponibles pour le service militaire.

En fait, pendant tout le règne de Napoléon, la France fut pratiquement constamment en guerre. Certes les victoires furent nombreuses, mais les défaites furent aussi très lourdes et contribuèrent à la chute de Napoléon. On considère que les guerres napoléoniennes firent 1 000 000 de morts en France (source : *Wikipédia*), et il est donc logique que beaucoup de jeunes gens n'aient pas envie d'aller se faire tuer. Il faut savoir que François AGUER, Marie AGUER et Catherine AGUER eurent un cousin, Michel (né en 1791) qui fut enrôlé le 20 mai 1811 au 23^e régiment d'infanterie de ligne et qui mourut deux ans plus tard, non pas au combat, mais à l'hôpital de l'arsenal de Dresde des suites de fièvre.

Le tableau suivant est un relevé de tous les mariages célébrés à Esquiule de 1813 à 1816. On constate que les mariages sont d'une dizaine par an, sauf 1815 (22 mariages), et qu'ils sont célébrés durant la période où on ne travaille pas dans les champs (hiver), sauf 1815 !

² « *Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie* », article 1 de la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798.

³ Attention à la signification de ce mot « dispensé » : à l'époque, un conscrit dispensé ne faisait qu'un ou deux ans de service militaire au lieu de 5 ! Il était seulement dispensé de la totalité du service.

Extrait du registre d'Esquiule, 1793-1889

N° page	Date du mariage	Époux			Épouse		
		Nom	Prénom	Âge	Nom	Prénom	Âge
212	18/2/1813	LERDOU	Bernard	23	ILHARREGUIBORDE	Geneviève	25
213	27/2/1813	MENDIONDO	Martin	23	OSCABY	Jeanne	21
213	8/4/1813	ORGANBIDEBORDE	Alexis	27	BASSEGUEIX	Magdelaine	21
214	29/4/1813	ILHARESCONDO	Dominique	48	ÇOQUOUET	Marie	44
215	1/5/1813	HAUGNIE	Alexis	26	SOUBIER	Marie	22
215	6/5/1813	HOURÇOURIGARAY	Dominique	25	COTABARREN	Claire	24
216	10/5/1813	ETCHEGORRY	Pierre	26	LABOURDETTE	Marie	30
216	28/5/1813	CHIBARRY	Jean	27	ETCHEGORRY	Véronique	23
217	1/6/1813	LASSALLE	Jean Pierre	28	MERCATBIDE	Marie	23
218	2/6/1813	CLAVERIE	André	23	SOLOGARAY	Anne	30
218	5/10/1813	LURO	Jean Pierre	35	ESPEL	Catherine	19
219	13/11/1813	ALTHAPARRO	Gabriel	19	ACHIARY	Marie	20
219	17/11/1813	AGUER	Pierre	33	GUIMON	Marie	21
220	25/11/1813	EYHERALT	Jean	28	TILLOUS	Magdelaine	21
221	25/11/1813	APHEZBERO	Dominique	25	AGUER	Marie Véronique	21
221	25/11/1813	ARTÇAINUTHURRY	Bernard	29	SALABER	Marie Anne	25
221	25/11/1813	LACHARDOY	Dominique	26	CAUBET	Marie Anne	17
203	28/4/1814	LEPPHAILLE	Pierre	56	LEGRIS	Magdelaine	39
204	5/8/1814	MENDIONDO	Pierre	26	GARAY	Marie Anne	29
205	9/8/1814	OLOZAGA	Joseph	27	SAFFORES	Marie	17
206	20/8/1814	ESTANGUET	Bernard	22	BEDECARRAXBURU	Magdalaine	22
206	20/8/1814	ALHARGUNE	Martin	23	BORDENAVE	Jeanne Marie	24
207	25/8/1814	BEDECARRAXBURU	Pierre	27	AGUER	Catherine	28
208	2/9/1814	FOURCADE	Bertrand	47	ETCHEGORRY	Marie	40
208	4/9/1814	ESTECAILLÉPÉ	Grat	36	GUILLAMPÉ	Catherine	32
209	7/9/1814	MICHALOT	Jean	21	BARTHE	Catherine	23
210	9/9/1814	LABORDE	Jean	60	BAGADOY	Marie	35
210	14/9/1814	OSCABY	Jean Pierre	20	ETCHART	Marie Véronique	20
189	16/2/1815	ELICHABÉ	Jean	27	CLAVERIE	Marie	20
190	18/2/1815	AGUER	François	20	ESPEL	Marie	15
191	18/2/1815	ESPEL	Fabien	19	AGUER	Marie	18
191	18/2/1815	AGARALOUS	Jean	18	CAPHAILLIE	Marie	24
192	20/2/1815	ETCHEBARNE	Joseph	23	ETCHEBERRIGARAY	Engrace	20
193	22/2/1815	LASSALLE	Joseph	20	BARRAQUÉ	Marie Anne	18
193	22/2/1815	LEPPHAILLE	Pierre	20	ANDERE	Anne	19
194	24/2/1815	IRIART	Jean Pierre	18	OSCABY	Marie	16
194	25/2/1815	ISTECAHANDY	Pierre	20	CASTEJURRY	Marie	47
195	25/2/1815	PELOT	Thomas	20	CARRICABURU	Marie	20
195	26/2/1815	LEGRIS	Pierre	29	CURUTCHIAGUE	Marie	32
196	28/2/1815	PITRAU	Pierre	18	NARBEBURU	Ursule	16
196	28/2/1815	MERCY	Jean	40	TIRAS	Marie	32
197	28/2/1815	BALENT	Clément	19	ETCHART	Magdelaine	16
197	28/2/1815	CASTEGÉ	Pierre	31	ETCHEBERRY	Marie Anne	28
198	4/3/1815	CASSABONNE	Jean Pierre	18	POUTCHOUE	Marie Anne	22
199	6/3/1815	ESPEL	Jean	18	ETCHEBERRY	Marie	15
199	8/3/1815	CLAVERIE	Pierre	28	ANDERE	Ludovine	22
199	10/3/1815	LERDOU	André	22	BORDENAVE	Anne	26
200	10/3/1815	MAINGHAGU	Jean	26	ERRANDÉ	Catherine	26
200	11/3/1815	BAYAUT	François	32	CARRICART	Catherine	29
201	4/11/1815	PETUYA	Joseph	24	PICOCHET	Catherine	22
182	7/2/1816	POUNTAUT	Pierre	33	LOPEPE	Marie Anne	25
183	16/2/1816	ESPELLET	Jean	38	BELLAUQUET	Jeanne	35
184	22/2/1816	ILHARREGUI	Jean	22	MAISTERRE	Magdelaine	19

184	24/2/1816	LUCHE	Dominique	22	CIVIRY	Marianne	20
185	24/2/1816	ITCHALGARAY	Pierre	24	COTABARREN	Anne	27
185	3/3/1816	MUGARITS	Joseph	49	COSTE	Catherine	44
186	20/3/1816	LAHONTA	Jean Pierre	28	BADIE	Marie	28
187	2/4/1816	LERDOU	Jean Pierre	19	CLAVERIE	Marie	19
187	31/12/1816	AMIEL D'ARRAC	Pierre	28	BARBÉ	Jeanne	28

Lorsqu'en avril 1814, Napoléon abdique, certains pensèrent peut-être que les lois napoléoniennes allaient disparaître avec Napoléon et que les anciennes lois (avec dispense du service pour les jeunes gens mariés) allaient revenir en vigueur, ce qui serait alors l'explication de ces mariages célébrés à la hâte tout au long de l'année, puis annulés pour certains. Mais sur quel motif exactement ?

Un de ces mariages a retenu mon attention, c'est celui célébré le 25 février 1815 entre Pierre ISTECAHANDY et Marie CASTEJURRY (de 27 ans son aînée). Ce Pierre ISTECAHANDY avait été enrôlé le 2 mars 1814 au 16^e régiment d'infanterie de ligne ; un mois plus tard il passe au 44^e régiment de ligne, et le 24 avril 1814, il déserte.

Il est étonnant de le voir convoler en mariage quelques mois plus tard, alors qu'il était certainement recherché par la gendarmerie. Malheureusement, je n'ai pas trouvé d'autre information sur ces deux époux. Je suppose que son mariage a certainement été « annulé » ; peut-être a-t-il été emprisonné. Encore un mystère.

En fait, la généalogie nous apporte plus de questions que de réponses, et nous ne pouvons souvent que formuler des hypothèses. Une chose est sûre : pour mieux appréhender la vérité, il faudrait pouvoir consulter :

- Les décisions du Tribunal de Première instance d'Oloron en 1815 et 1816 pour y trouver les actes annulant ces mariages et en connaître les motifs exacts ;
- Les minutes des notaires d'Oloron pour y rechercher les contrats de mariage qui ont certainement été établis (surtout pour les enfants ESPEL) ;
- Les registres de recrutement du canton d'Oloron pour les années 1814 à 1816 (s'ils existent).

C'est un travail que, malheureusement, je ne peux faire pour cause d'éloignement géographique. Je laisse donc cette tâche à ceux qui voudront bien s'y atteler et donner une réponse aux questions qui sont posées.

PS : je remercie chaleureusement les intervenants sur le forum du CGPA qui m'ont aidé avec leurs connaissances ou leurs propres hypothèses.
Sauf mention contraire, les actes cités ont tous été établis à la mairie d'Esquiule

Liens vers les mariages en question

Esquiule, 25/8/1814 : Bédécarraxburu / Aguer :

<http://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r20941zwbh043k/f207>

Esquiule, 18/2/1815 : Aguer / Espel et Espel / Aguer :

<http://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r20941zwbh043k/f190>

<http://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r20941zwbh043k/f191>

Esquiule, 6/3/1815 : Espel / Etcheberry :

<http://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r20941zwbh043k/f199>

Féas, 23/12/1815 : Bédécarraxburu / Aguer :

<http://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r21093zqp2xrmk/f94>

Les éditeurs annoncent régulièrement des améliorations des prestations de leurs logiciels. Il s'agit souvent de détails mineurs qui ne justifient pas d'acheter une nouvelle version dudit logiciel, surtout quand ces versions se suivent à une cadence élevée que beaucoup trouvent abusive...

Il y a des étapes significatives et convaincantes comme l'introduction de cartographies. L'arrivée de l'édition de *Familles de mon village* dans la version 2022 d'Heredis me paraît intéressante.

En sélectionnant un lieu, on peut éditer la liste des individus pour qui un événement se situe en ce lieu. Le tout agrémenté de dispositifs d'indexation performants.

Voici un exemple de fiche éditée sur Coublucq.

Les informations ne sont que celles que j'ai saisies, mais les liens vers d'autres fiches sont intéressants, on peut ainsi naviguer comme dans l'ensemble complet de la base de données.

Les deux index (individus et lieux) permettent un autre mode de recherche. Par exemple ici : quels sont les individus qui ont un lien avec Boucoue.

Est-ce que cette innovation justifie à elle seule l'achat de la nouvelle version, chacun jugera, mais il m'a paru intéressant de la signaler.

Les fiches

15 8	<p>MONSÉGU Pierre dit <u>plaa</u> (Légitime)</p> <p>N¹ : 23.11.1796 - Coublucq, Présent : <i>MONSÉGU Pierre dit <u>Plaa</u> (→153) (Légitime)</i>, maire de <u>coublucq</u>, N : (c) 1733, D : 31.12.1808 - Coublucq ; Présent : <i>MONSÉGU Léonard dit <u>Plaa</u> (→150) (Légitime)</i>, N : 17.1.1765 - Coublucq, D : > 1803</p> <p>P : MONSÉGU Pierre dit <u>Plaa</u> (→156) (Légitime), N : (c) 1759, D : 22.11.1831 - Coublucq M : MUGAIN Louise dite <u>cavaille</u> (→156) (Légitime), N : < 1784, D : 1.11.1820 - Coublucq</p> <p>Union avec LAMARQUE Marie (Légitime), N : 24.5.1805 - <u>Piets</u> P : LAMARQUE Jean (Légitime), M : CAZENAVE Marie (Légitime) CM² : 12.9.1829 - <u>Arzacq</u>, Présent : <i>LAMARQUE Jean (Légitime)</i> ; Présente : <i>CAZENAVE Marie (Légitime)</i> ; Cité dans l'acte : <i>MONSÉGU Pierre dit <u>Plaa</u> (→156) (Légitime)</i>, N : (c) 1759, D : 22.11.1831 - Coublucq (<i>absent</i>) ; Présent : <i>CASTAGNOS Bernard (→20) (Légitime)</i>, N : 19.4.1801 - Montagut (<i>beau-frère</i>) ; Témoin : <i>MONSÉGU Pierre dit <u>Plaa</u> (→157) (Légitime)</i>, N : ~ 1786, D : 7.12.1848 - Coublucq (<i>frère consanguin</i>)</p> <p>¹AD64 p33/828 + p61/828 ³ <u>frimaire</u> an V ²AD64 E16761 / 303 <u>Arzacq</u> M° Boulin "filis légitime et unique de son sexe", <u>dmt poutsuques</u> "fille légitime et unique",</p>
---------	---

15 9	<p>MONSÉGU Pierre dit <u>Plaa</u> (Légitime)</p> <p>N¹ : 21.12.1821 - Coublucq, Présent : <i>LOUMAGNE Pierre dit <u>Conte</u> (→124) (Légitime)</i>, N : (c) 1761 - Coublucq, D : 7.11.1833 - conte - Coublucq D : 30.1.1851 - Coublucq</p> <p>P : MONSÉGU Pierre dit <u>Plaa</u> (→157) (Légitime), N : ~ 1786, D : 7.12.1848 - Coublucq M : SETÉMÉ Jeanne dite <u>naude</u> (→157) (Légitime), N : (c) 1790, D : 28.5.1851 - Coublucq</p> <p>Union avec CAPPAILLÉ Anne dite <u>Teulé</u> (Légitime), N : (c) 1830 - Pouliacq P : CAPPAILLÉ Jean (Légitime), N : (c) 1794, M : LABORDE Jeanne (Légitime), N : (c) 1798 M² : 24.8.1848 - Coublucq, Présent : <i>MONSÉGU Pierre dit <u>Plaa</u> (→157) (Légitime)</i>, N : ~ 1786, D : 7.12.1848 - Coublucq ; Présente : <i>SETÉMÉ Jeanne dite <u>naude</u> (→157) (Légitime)</i>, N : (c) 1790, D : 28.5.1851 - Coublucq ; Présent : <i>CAPPAILLÉ Jean (Légitime)</i>, N : (c) 1794 ; Présente : <i>LABORDE Jeanne (Légitime)</i>, N : (c) 1798 ; Témoin : <i>GOUZE Joseph (→79) (Légitime)</i>, N : (c) 1817 (<i>beau-frère de l'époux</i>) ; Témoin : <i>MONSÉGU Jean (Légitime)</i>, N : (c) 1820 (<i>deuxième né</i>) ; Témoin : <i>CAPPAILLÉ Jean (Légitime)</i>, N : (c) 1826 ; Témoin : <i>CAUSSIMON Bernard dit <u>cagé</u> (→21) (Légitime)</i>, <i>laboureur</i>, N : 5.2.1804 - Coublucq (<i>oncle de l'époux</i>)</p> <p>D'où :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. MONSÉGU Frédéric dit <u>Plaa</u> (→137) (Légitime), N : 2.3.1849 - Coublucq, M : 20.11.1877 - Coublucq avec BLANQUET Catherine (→137) (Légitime), N : (c) 1861 - Bosdarros 2. MONSÉGU Pierre (Légitime), N : 16.12.1850 - Coublucq, D : 17.4.1851 - Coublucq <p>¹AD64 p 137/828 - premier-né ²"premier né" (1848) AD64 p 439/828</p>
---------	---

Les index

Index des individus

A

ABADIE

Jeanne (-< 1798) : 182

ARGELOS

Isabeau : 40

ARNAUDERIE

Marguerite (-< 1840) : 130

ARTIGANAVE

Arnaud (< 1820-) : 155

Arnaud : 155

Jeanne (~ 1786-< 1830) : 151, 155

Pierre (1784-) : 155

Index des lieux

A

Aire-sur-L'Adour (Landes) : 128

Aressy (Pyrénées-Atlantiques) : 119

Argelos (Pyrénées-Atlantiques) : 50

Arzacq (Pyrénées Atlantiques) : 66, 138, 146, 153, 156, 158

Aubertin (Pyrénées-Atlantiques) : 40, 41

Auga (Pyrénées-Atlantiques) : 9

Aumagne (Charente-Maritime) : 62

Auriac (Pyrénées-Atlantiques) : 129, 130, 143

B

Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) : 62

Bosdarros (Pyrénées-Atlantiques) : 137, 159

Boucoue (Pyrénées-Atlantiques) : 3, 124, 151, 155, 161

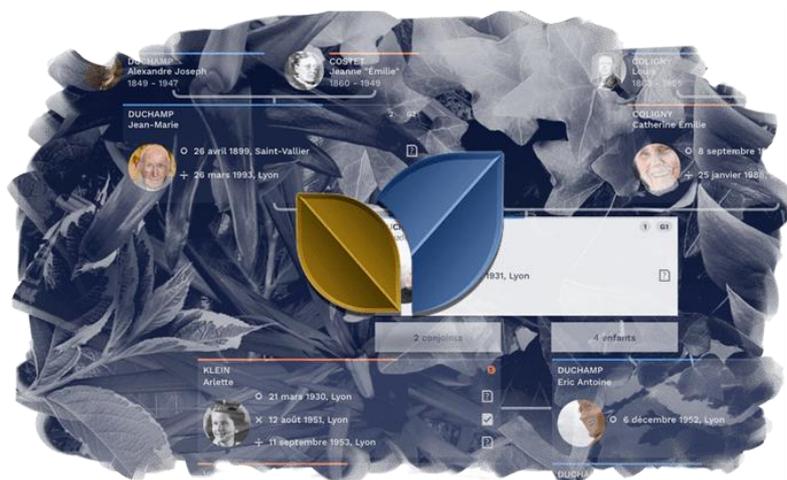
Boueilh (Pyrénées Atlantiques) : 111, 186

Boueilh-Boueilho-Lasque (Pyrénées-Atlantiques) : 53, 54, 56, 57, 73, 76, 131, 143

Boueilho (Pyrénées-Atlantiques) : 59, 62, 124

Bourail (Nouvelle-Calédonie) : 59

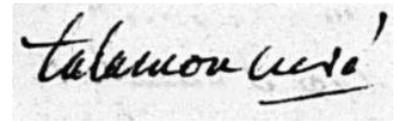
Bourg-en-Bresse (Ain) : 149



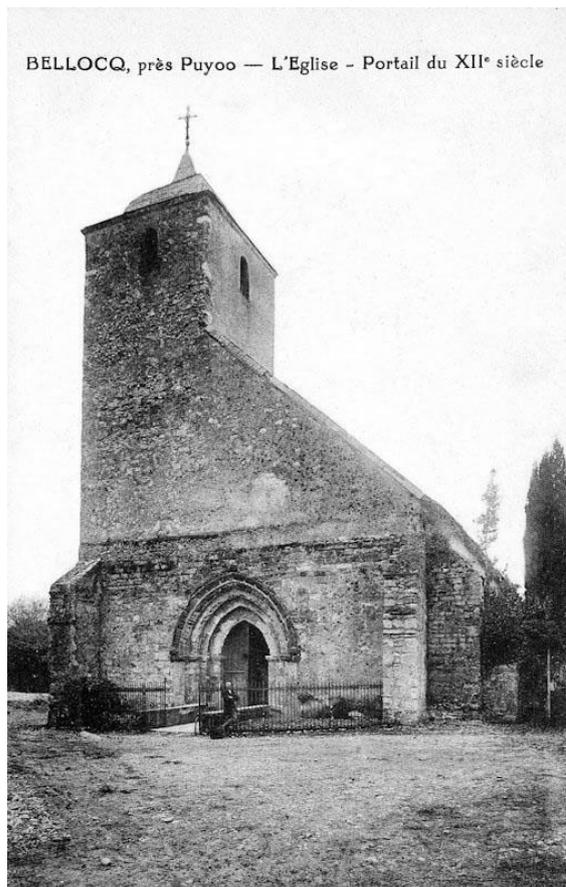
Laurent Talamon (1732 – 1824), curé de Bellocq sous la Révolution... et ce ne fut pas une sinécure

Gérard Rey

Les généalogistes qui parcourent, à grand défilement de « vues », les registres numérisés qui sont à leur disposition, accordent le plus souvent bien peu d'importance à l'identité et à la signature du curé de l'Ancien Régime qui a écrit l'acte. Celle qui est reproduite ci-contre apparaît sur les registres catholiques de Bellocq pour la première fois le 17 mai 1758, en relais de celle de l'abbé de Membrède. Elle y restera jusqu'à l'avènement de l'État-civil républicain (dernière signature de l'abbé Talamon le 17 novembre 1791).



Signature du curé Talamon sur le registre des baptêmes, en 1758



BELLOCQ, près Puyoo — L'Eglise - Portail du XII^e siècle

Laurent Talamon serait né en 1732 à Coarraze (les registres de cette paroisse débutent en 1737). Fils aîné de Jean Talamon, « bourgeois », et de Marie d'Izès, il a eu au moins deux sœurs et un frère Laurens (oui, à une lettre d'écart près c'est le même prénom), « bourgeois » également. Il arrive à Bellocq où une forte minorité protestante commence à se rebeller.

C'est la période du Réveil protestant, des assemblées du Désert, avec des baptêmes célébrés par les pasteurs itinérants (Etienne Deferre arrive en Béarn en 1755). C'est aussi celle des grandes vagues de répression, la dernière dragonnade de France ayant eu lieu à Orthez en 1778.

Talamon participe activement à la chasse aux assemblées protestantes. Il suffit de lire pour s'en convaincre le pasteur Marc Forissier⁴ qui nous dit que l'abbé Talamon « est l'auteur de plusieurs dénonciations au cours de l'année 1766, et c'est lui qui fait mettre en prison les frères Géromy ». Forissier nous raconte plusieurs opérations de cache cache à Bellocq entre les dragons, et les pasteurs protestants, notamment Paul Marsoo, originaire de Bellocq.

En 1787 est promulgué l'Édit de tolérance et la liberté d'État-civil (mais pas encore la liberté de culte) pour les protestants, avec une mise en application mi 1788. Puis arrivent très vite les États Généraux, la constitution des Cahiers de doléances. Il est curieux de constater que dans la Contribution Patriotique⁵, impôt sur le revenu voté par l'Assemblée Constituante, il est réclamé 240 livres au curé Talamon, dix fois plus qu'aux gros propriétaires de Bellocq, presque deux fois ce qui est réclamé à de Pilles,

⁴ Histoire de la Réforme en Béarn, par Marc Forissier, tome 2, Editions d'Albret, Tarbes, 1953, page 282

⁵ Bellocq au temps de la Révolution, fascicule par Georges et Maïtôu Destandau, Les Amis du Vieux Salies, 1990, p. 13. Selon les auteurs, la Contribution Patriotique serait disponible aux AD64 cote 2G1.

le « seigneur » de Bellocq. Il s'agit certainement plus d'une taxe demandée à l'Église catholique de Bellocq, que d'une imposition personnelle.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée nationale constituante adopte la Constitution civile du clergé qui oblige les prêtres à prêter serment. Le curé Talamon refuse et devient prêtre réfractaire. C'est à son tour d'être pourchassé pour sa foi. En octobre 1791, il est remplacé par un prêtre assermenté⁶. Il se rend dans sa famille à Coarraze, puis passe en Espagne et s'établit à Cadix. Des troubles à Cadix le conduisent à s'embarquer pour Bayonne où il est arrêté en juin 1793.

Il est accusé de conspiration contre le gouvernement. Le représentant du Peuple auprès des armées C.-Alex. Isabeau écrit aux Administrateurs du District d'Orthez pour leur demander de « *l'informer très scrupuleusement de l'époque où ce prêtre a quitté sa paroisse de Bellocq et de la réputation qu'il y a laissée depuis son refus de prêter serment* ». Le District d'Orthez transmet le 24 juin la requête à la mairie de Bellocq. Seuls les protestants de Bellocq répondirent, soit comme nous le dit l'Abbé Laurens, que la question n'ait été posée qu'aux seuls protestants, soit comme l'écrivent Georges et Maïtou Destandau, que les paroissiens catholiques refusèrent de signer par crainte de se compromettre pour défendre un prêtre réfractaire.

Toujours est-il que ce fut grâce au témoignage favorable des protestants que Talamon fut libéré. Il évita l'échafaud mais dut s'exiler de nouveau. On ne sait quand il fut de retour à Bellocq, sans doute après l'assouplissement des mesures contre les réfractaires, à partir de l'an V. Il retrouva officiellement sa cure en 1802, à 70 ans. Il est rapporté qu'il remercia personnellement tous les protestants signataires de la pétition qui le fit libérer. Il abandonna sa cure en 1807 mais resta en résidence à Bellocq.

Le 26 février 1814 la 'H' Cavalry Brigade du Major General Somerset bivouaqua à Bellocq en préparation de la bataille d'Orthez qui survint le lendemain. Talamon prit la défense des habitants et notamment de Destandau Labigalette, un protestant, qui était pris à partie.

Laurent Talamon décède à Bellocq le 30 janvier 1824. Selon l'abbé Laurens « *sa sépulture est dans l'église, du côté de l'Évangile, en face de la porte latérale qui s'ouvre sur le cimetière* ».

Il est intéressant de prendre un peu de temps pour découvrir qui étaient ceux qui apposèrent leur signature au bas des documents que nous généalogistes « consommons » en grande quantité. Derrière ces maires, adjoints, pasteurs, curés, se cachent des individus souvent intéressants. Il peut être passionnant d'essayer de mesurer l'empreinte qu'ils eurent sur le quotidien de la vie de nos ancêtres.



Photo :

Pèlerin, église de Bellocq, tirée de L'église de Bellocq <http://graphikdesigns.free.fr/bellocq-eglise-bearn.html>

⁶ *Bellocq, Notice historique et religieuse* par M. F. Laurens, curé de Bellocq, Imprimerie Catholique, Pau, 1900, p. 117 et suiv.

Isidore Cantou, un maire d'Escot

Nicole Lauda

Isidore CANTOU a été maire d'Escot (Pyrénées Atlantiques, alors les Basses Pyrénées) entre 1816 et 1821, après avoir été l'adjoint de son prédécesseur, Pierre PON.

Né et baptisé le 16 mai 1784 à Escot, il est le fils aîné de Jean CANTOU (né vers 1745 à Lourdios, décédé en 1830 à Escot) et de Margalite (Marguerite) HOURQUET (1751-1819), aubergistes.

À l'âge de dix-sept ans, Isidore a un fils d'Anne VIGNAU dit MOURLANE d'Escot (1781 - 1849) fille de Jean VIGNAU DIT MOURLANE et de Jeanne LOUSTALET.

Par la suite, Isidore a exercé la profession d'instituteur au village de Baigts (devenu Baigts de Béarn, canton d'Orthez).

À Baigts, il a épousé le 5 frimaire an XIV (26 novembre 1805) Marguerite TOUYAA SARTHOU née le 16 septembre 1783 à Baigts, fille de Jean TOUYAA SARTHOU et de Jeanne LAULHE, laboureurs. Le couple a eu une fille, Marguerite.

Marguerite TOUYAA SARTHOU est décédée le 31 octobre 1812 à Baigts, et Isidore a regagné son village natal, en vallée d'Aspe.

Il a épousé le 2 novembre 1815 Catherine LAPETRE (1795-1836), « d'état de labour » (ouvrière agricole), fille de Boniface LAPETRE et de Marie TURON JANOT.



Isidore et Catherine ont eu huit enfants tous nés à Escot entre 1816 et 1829.

La profession du père indiquée sur les actes est : maire d'Escot, puis après la fin de son mandat, cultivateur ou laboureur. Isidore n'a donc pas repris l'enseignement.

À Escot, le poste d'instituteur est occupé à l'époque par Grat LALÉSIE qui a succédé à

son père Jean-Pierre LALÉSIE ; chacun des deux hommes a exercé sa fonction pendant des années puis, comme Isidore, a repris le métier de cultivateur jusqu'à la fin de sa vie.

Tous sont des instituteurs laïcs qui, bien avant Jules FERRY, ont enseigné dans les paroisses, puis les communes ; mais c'est une autre histoire.

La descendance d'Isidore CANTOU

À ce jour, je n'ai retrouvé aucun renseignement concernant Jean CANTOU, le premier fils d'Isidore, enfant naturel né à Escot le 30 frimaire an X (21 décembre 1801).

Celui-ci est déclaré à l'état civil par deux témoins, écrit le maire, « sur la réquisition à nous faite par Catherine CAPDASPE de BAIG, sage-femme ». Aucun membre des familles CANTOU et MOURLANE n'est mentionné présent lors de la déclaration de naissance, mais pour une fois, l'identité du père est indiquée.

Marguerite CANTOU, née du premier mariage, le 1er juillet 1809 à Baigts, a épousé à Escot Bernard AGOURE 27 ans, hongreur, le 8 février 1828 à Escot. Ils ont eu un fils,

Jean-Pierre né en 1828. Ensuite, ils ont de toute évidence quitté Escot.

En effet, leurs décès ne figurent pas dans les registres de la commune et la profession de hongreur est, on le sait, itinérante.

- Marguerite CANTOU LAPETRE, née du second mariage le 16 juillet 1816 à Escot, y est décédée le 6 avril 1879, maison LAPETRE ; elle était sans profession.
- Jean CANTOU LAPETRE, né le 4 novembre 1818, a épousé Marie ARRATEIG (1819-1864) à Escot en 1840 ; ils ont eu cinq enfants. Jean est décédé le 12 juin 1849 à Escot. Son épouse Marie ARRATEIG est décédée en 1864.
- Jean-Pierre CANTOU LAPETRE est né en 1820 et décédé en 1821 à dix-sept mois.
- Pierre CANTOU LAPETRE né en 1822, est décédé le 6 avril 1849 à Escot, à l'âge de vingt-six ans. Il était « promu au diaconat » (dans l'église catholique le diacre est un laïc qui peut célébrer certaines cérémonies).
- Marie CANTOU LAPETRE née le 21 février 1825 a épousé François LÉES à Lurbe en 1848. Elle est décédée dans cette commune le 22 octobre 1857, à trente-deux ans.
- Junie CANTOU LAPETRE née en 1827, est décédée à l'âge de dix-huit jours
- Jean-Pierre CANTOU LAPETRE est né en 1828, et décédé à deux jours
- Bernard CANTOU LAPETRE né en 1829, séminariste, est décédé le 11 juillet 1847 à Escot à l'âge de dix-huit ans.

Leur mère, Catherine LAPETRE, est décédée le 19 octobre 1836, à quarante et un ans.

Isidore CANTOU est décédé le mardi 2 février 1847, à soixante deux ans à Escot maison Lapetre

A la génération suivante, Jean CANTOU LAPETRE et Marie ARRATEIG ont eu cinq enfants, dont seulement les deux aînés sont parvenus à l'âge adulte :

- CANTOU LAPETRE Catherine (1840-1871)
- CANTOU LAPETRE Pierre (1842-1881)
- CANTOU Marguerite (1845-1845)
- CANTOU LAPETRE Marc (1847-1847)
- CANTOU Grat, Henri (1849-1849)

On notera que pour la seule année 1847 trois membres de la famille sont décédés : Isidore, son petit-fils Marc et enfin son fils Bernard.

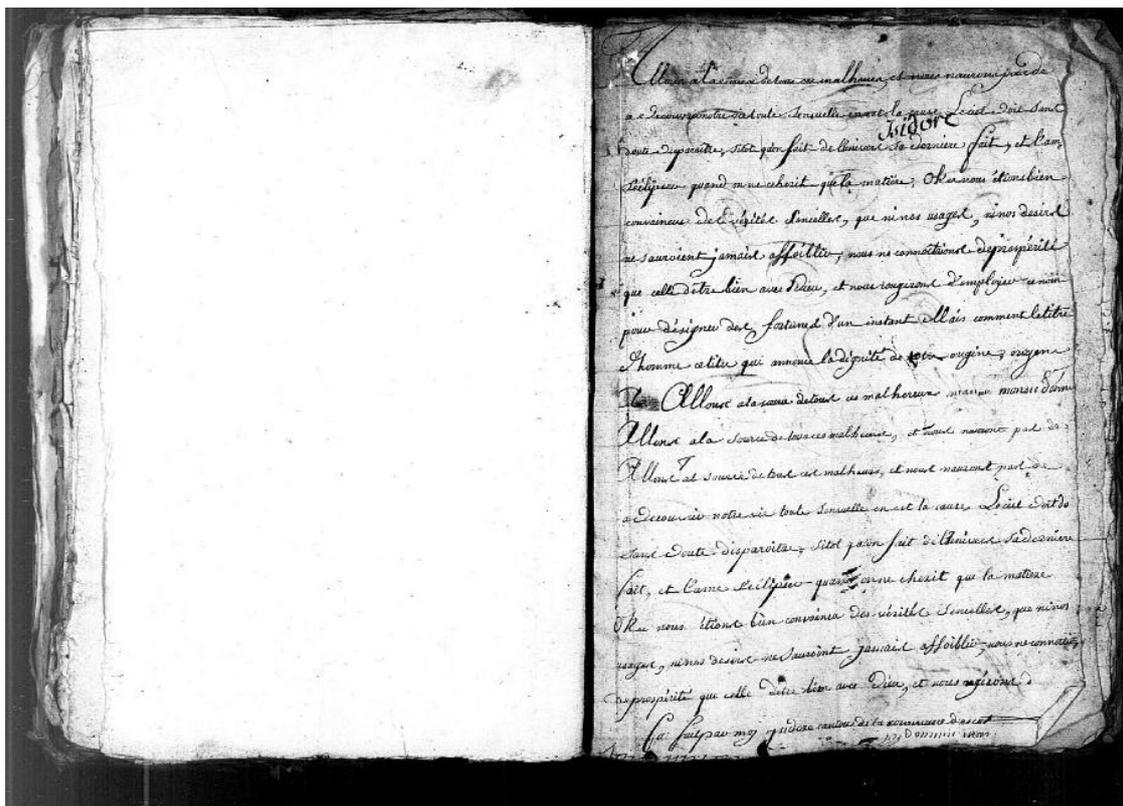


Photo Anne Falcimaigne : mairie d'Escot (2009)

En 1849, trois décès : deux fils d'Isidore, Pierre, et Jean, puis son petit-fils Grat Henri. Sans compter Anne VIGNAU dit MOURLANNE décédée le 4 décembre 1849 dans la maison de Pierre ESCOUVEZ ; l'acte précise qu'elle est journalière, et célibataire.

Il n'est pas rare de trouver à cette période plusieurs décès rapprochés, dans une même famille ; on pense à une de ces nombreuses épidémies qui ont frappé le pays au XIX^e siècle, mais laquelle ?

Une page sur un registre d'état civil



u00A9 Service départemental des archives des Pyrénées-Atlantiques. Tous droits de reproduction réservés — 8 Janvier 2011

Femmes mortes jeunes, enfants décédés en bas âge ou en pleine jeunesse, à quels événements pensait Isidore lorsqu'il a écrit sur une page blanche du registre des naissances d'Escot, entre l'an XII et l'an XIII de la République, des réflexions personnelles commençant par « *Allons à la source de tous nos malheurs et nous n'aurons pas de (mal) à découvrir notre vie toute sensuelle en est la cause...* » Notre Isidore cherchait-il à reconstituer les paroles d'un cantique ou à préparer un sermon ?

Même si la personnalité d'Isidore CANTOU nous reste inconnue, on peut s'en faire une idée au travers des événements de sa vie et de cet écrit : un homme responsable, attaché à ses valeurs, croyant. Comme il a exercé son mandat de maire sous la Restauration, on peut imaginer qu'il était plutôt conservateur ; ou tout simplement dévoué à la collectivité.

Lu pour vous

Relevé effectué par Martine Etienne sur la revue *Généalogie Gasconne Gersoise* N°111 Juin 2020 (pp 28 à 34) » dans l'article *Gascons à L'Île Bourbon* de Christian Sussmilch.

DUFAU Joseph, originaire de Saint-Faust, maître tailleur
HAUTEM Martin, originaire de Bayonne,
HIRIGOYEN Martin, originaire de Saint-Jean-de-Luz
LA FERRIERE CAPDEVILLE Louis, originaire de Pau, maître en chirurgie
LABORDE Joseph, originaire de Bayonne, marchand
LACOURTAUDIERE Charles, originaire de Bayonne
LAPASSADE Jean, originaire de Pau, négociant
LE LUBOIS Marie Elisabeth, originaire de Bayonne, contrôleur des femmes
MADIRAN Jean, originaire de Pontacq, chirurgien
SOLESSE Barthélémy, originaire de La Bastide
TROUSSAIL Antoine, originaire de Ponson, chirurgien major
TURBY Jean, originaire de Saint-André, forgeron

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021

19 mars 2022

L'Assemblée Générale de l'année 2021 s'est tenue le 19 mars 2022 à Morlaàs, au restaurant l'Amandier. La journée a commencé par un accueil des participants dès 9h du matin avec un café et des viennoiseries offerts par l'association.

A 10 heures, la présidente ouvre l'assemblée générale proprement dite. Cent quatorze adhérents étaient présents (40) ou représentés par des pouvoirs (74).

En premier lieu une **PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS AUX MANETTES EN 2021** :

AUSSENAC-DEGALS Monique	BOURDALLÉ Laurent, absent
BONAFOS Michèle, absente	BROIZE-ARRIEU Dominique, absente
CARSALADE Michel, absent	DOMECQ Marie- José
LALANNE Ginette- Anna	LASSUS Danielle
MASSEYS Béatrice	PÉRON Georges, absent
RONFORT Marc	SAGET Jean- François
SAUX-ESCOUBET Sylvain, absent	VAUTHEY-LANGLÉS Christiane
VIDEAU Didier	

Puis quelques nouvelles de **LA VIE DE L'ASSOCIATION**

- Le 25 juin 2020, décès de Marguerite Loustalet, dame très discrète qui est partie tout aussi discrètement, nous n'avons appris son décès que très tardivement. Nous tenions à saluer sa mémoire parce qu'elle a été une adhérente active toujours prête à aider le CGPA.
- Le 29 mai 2021, mariage de Sylvain Saux-Escoubet que nous avons appris tardivement et par hasard, nous lui souhaitons une bonne vie de famille.
- Nuit du 29 au 30 septembre 2021, décès de Jacques Magendie, vous avez pu voir la nécrologie faite par Noël Maignan dans la revue de décembre. Avec lui s'en va une somme de connaissances notamment sur la photographie. Un adhérent nous informe qu'il y a actuellement une exposition de photos de Monsieur Magendie à la librairie L'Escampette à Pau.

Rapport moral

Conseil d'administration

Nous avons fait trois conseils d'administration sous forme virtuelle à coup de courriels adressés à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Nous n'avons pas pu faire en visioconférence car nous ne savons pas faire. Nous y pensons tout de même pour l'avenir.

Dès que nous l'avons pu, nous avons repris les conseils d'administration en présentiel munis de nos masques et de la distance réglementaire. Nous en avons fait deux. Soit en tout 5 conseils d'administration en 2021.

Je remercie les membres du conseil d'administration qui ont bien assuré leur rôle puisque le taux de participation à ces conseils d'administration est d'environ 94,12 %. Difficile de faire mieux !

Accueils du public

Ils ont repris dès que les conditions sanitaires l'ont permis. Je remercie tous ceux qui assurent une présence constante à ces accueils tout au long de l'année. Ils ont à cœur de transmettre leur passion et d'aider au maximum les personnes qui viennent nous voir. A chaque fois les personnes repartent enchantées de ce que nous leur conseillons et en général prennent une adhésion dans la foulée.

Il y a trois accueils toute l'année :

- Usine des Tramways les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 14h à 16h30
- Centre Nelson Paillou les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 18h à 20h
- Archives Départementales tous les lundis de 14h à 16h30

Cette année à cause des conditions sanitaires nous ne recevons le public que sur rendez-vous.

Cela a plusieurs avantages :

- si la salle est indisponible au dernier moment nous n'avons aucun moyen rapide de prévenir le public ; avec le système de rendez-vous il est facile de reporter une séance soit à une date différente soit dans un lieu différent
- pour les mardis ou mercredis si personne ne téléphone cela évite aux animateurs des séances de se déplacer pour rien ;
- et enfin, nous savons ainsi un peu à l'avance ce que vont nous demander les visiteurs et cela permet de préparer la rencontre.

Cela ne nous empêche pas de recevoir les personnes qui se présentent sans rendez-vous.

Nous aimerions y voir aussi plus d'adhérents. Ces accueils sont aussi faits pour que les adhérents puissent échanger entre eux, se connaître et se conseiller mutuellement.

Manifestations extérieures

Le CGPA a participé à plusieurs manifestations :

- le *Forum des Associations* de la Ville de Pau début septembre. Il a été organisé et géré par Monique Aussenac-Degals aidée par deux autres personnes. Il y avait peu de monde cette année mais il était juste après le confinement. Il nous permet de nous faire connaître à un public différent de celui des autres manifestations et aussi de nous rendre visible pour les services de la Ville de Pau. Nous y participerons sans doute cette année aussi. Il ne nous coûte rien.
- le *Salon des Seniors*, en 2021 il s'est tenu à l'intérieur de la Foire Exposition de Pau en septembre. Ce n'était pas une très bonne idée, nous n'étions pas très visible sur place ni dans les divers articles de journaux ou autres communications. Cela nous a coûté quand même un peu d'argent (300 euros, soit la valeur de 15 adhésions à 20 euros) pour peu de visites sur le stand. Nous avons décidé que s'il devait se faire à nouveau dans les mêmes conditions nous n'y participerons pas.
- les *Idées Mènent Le Monde* en novembre. Nous y avons notre place car le CGPA est aussi un éditeur de livres. Nous y avons toujours beaucoup de contacts, cela ne nous coûte rien. Donc nous continuerons
- *Les Balades littéraires* de Lons, c'est une nouveauté de cette année dans laquelle Noël Maignan a fait la promotion des livres du CGPA. C'était la première fois que cette manifestation était organisée donc pas tout à fait au point mais positive quand même. Nous y participerons à nouveau si elle a lieu en 2022 et si Noël et au moins une autre personne sont disponibles. S'il y a de telles manifestations autour des livres dans vos villages ou villes et que vous êtes volontaires pour tenir un stand, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous fournirons le matériel nécessaire.
- En juin a eu lieu une visioconférence avec l'AFUB, l'Association Franco-Uruguayenne des Béarnais, sur le thème *La famille pyrénéenne et ses particularités*. Cette conférence a été assurée par Pierre Kunz, mais une traductrice sur place à Montevideo assurait le relais.
- En novembre a eu lieu une conférence sur *Le Beth Ceü de Pau et le mystère Darrichon* pour l'Institut Béarnais et Gascon et l'association Rando Réso. Cette conférence a été assurée par Noël Maignan. Ce type de manifestation ne nous amène pas forcément des adhérents ou des achats de livres mais fait connaître le CGPA comme une pépinière dont les membres sont susceptibles de traiter sérieusement divers sujets et pas seulement de la généalogie pure.

Les relevés

La Covid n'a pas interrompu cette activité. Les relevés sont destinés à alimenter la base de données qui est sur notre site internet et faciliter ainsi les recherches à tous. Ils sont faits par des bénévoles adhérents ou non du CGPA.

Ils représentent de nombreuses heures de travail pour effectuer:

- le relevé complet ou la table indexée sur les vues du site des AD ou sur les registres originaux
- la correction de ces relevés. Correction que nous tenons à faire car nous faisons tous des erreurs (erreur de lecture, erreur de frappe, acte sauté ou page sautée, etc...) et ce, même par les personnes très très habituées à faire des relevés. Nous avons raison de faire ces vérifications car nous avons peu de signalement d'erreur par ceux qui consultent notre base de données. C'est une tâche moins plaisante que de faire un relevé et je remercie ceux qui s'y attellent avec courage.
- la mise en forme pour le dépôt aux AD. Nous déposons aux Archives départementales des tables extraites de nos relevés sous forme de fichier PDF directement imprimable pour que les AD les mettent à disposition du public. Ce sont les gros classeurs bleus que vous voyez à droite lorsque vous rentrez dans la salle de lecture.
- la mise en ligne. Lorsque nos relevés sont faits et contrôlés, ils nécessitent encore quelques manipulations informatiques pour pouvoir être insérés dans la base de données du site internet du CGPA. Cette partie est assurée par Laurent Bourdallé et Sylvain Saux-Escoubet.

Nous remercions de leur travail toutes les personnes qui œuvrent à ces relevés et dont la liste suit. Avec un remerciement particulier pour Laurent Bourdallé qui reprend tous les relevés qui étaient dans l'ancienne base de données sur l'ancien site internet du CGPA ou d'anciens fichiers informatisés mais pas sous une forme compatible, en les contrôlant, les complétant et souvent en les indexant pour pouvoir les rendre semblables aux relevés actuels et pouvoir les insérer dans notre base de données. C'est un gros travail. Il extrait aussi des fichiers de l'INSEE toutes les personnes décédées dans le 64, ou du 64 décédées ailleurs, pour les insérer dans la base de données sur notre site. C'est très utile pour trouver des décès très récents.

Dix-huit bénévoles dont 12 du CGPA ont participé à ce travail de relevé et de contrôle soit à peu près 4 % des adhérents. En voici la liste

BOURDALLÉ Laurent	JEAN-MARIE Marylou
BROIZE-ARRIEU Dominique	LAJUS Marcel
CAUHAPÉ Jacques	Lassus Danielle
CEGARRA Martine	LOUSTAU Lucie
CHEVALLOT Marie José	MERCEY (Monsieur)
DELETAGE Mireille	MINJOU Véronique
DOMECQ Marie José	MIRAS Christine
DUFOURG François	MONGET- SARRAILH Claude
DUPOUY Ingrid	SAUX -ESCOUBET Sylvain
RONFORT Marc	

Ces personnes ne comptent pas leurs heures et n'ont en retour que le simple merci de leur groupe de pilotage, alors, si vous appréciez leur travail applaudissez les très très forts aujourd'hui pour qu'ils sachent que vous appréciez leur implication.

Le bilan 2021 des relevés

Laurent Bourdallé a été retenu ailleurs aujourd'hui mais il nous a fait parvenir le bilan de l'année 2021 pour le travail de relevé, je vous le laisse découvrir.

- 32 000 actes relevés en 2021
- 4 mises à jour de la base de données sur le site internet CGPA avec des nouveaux relevés, des anciens relevés, des relevés de décès de 1995 à 2007 sur les fichiers de l'Insee
- Enrichissement de la base de données d'environ 150 000 actes.

Depuis la création du CGPA on estime que 1 720 000 actes ont été relevés dont :

- 1 180 000 actes se trouvent dans la base de données sur le site
- 265 000 actes informatisés restent à traiter pour la mise en ligne
- 275 000 actes relevés sur papier sont à informatiser

La Lettre du CGPA

Comme prévu la publication de la revue du CGPA Généalogie des Pyrénées Atlantiques a été stoppée. La Lettre du CGPA est devenue une revue numérique.

Cette année 2021, la Lettre du CGPA a été entièrement gérée par Georges Péron, que nous remercions chaleureusement en l'applaudissant. Elle a paru 5 fois cette année et a été très appréciée. Nous avons eu de bons retours que ce soit par courriel ou de vive voix.

Georges Péron a décidé de cesser son action sur ce poste fin 2021. En 2022, ce sera Anne Falcimaigne qui habite au Québec qui mettra en page notre Lettre du CGPA. Je la remercie d'avoir répondu positivement à ma sollicitation.

Mais le plus dur est de courir sans arrêt après des articles. Nous ne recevons pas grand-chose de nos adhérents. Il faut sans cesse solliciter des gens pour obtenir un peu de matière pour faire la Lettre. Sans matière, on ne peut faire cette publication, car ce n'est pas le rôle de celui qui met en page d'écrire des articles ou de chercher de la matière pour remplir les pages. Donc, s'il vous plaît, réfléchissez à ce que vous pouvez envoyer au CGPA pour mettre dans cette lettre (une photo ancienne, une photo plus récente d'un lieu d'une maison, un article sur un sujet particulier, un souvenir de votre enfance, la façon de vivre dans votre village dans votre enfance, un acte qui vous a posé question, un acte avec une écriture particulière, un cousinage, bref...chacun d'entre nous est capable d'envoyer quelque chose pour la lettre.



Nous pouvons aussi vous aider à rédiger un sujet si vous avez la matière mais pas le savoir- faire pour rédiger.

Exceptionnellement, nous avons tiré la Lettre du CGPA sur papier pour pouvoir la distribuer lors de cette assemblée générale aux adhérents présents.



L'envoi de cette lettre pose parfois problème (adresse courriel changée et pas signalée au secrétariat, boîte courriel qui n'acceptent qu'un certain poids de pièce jointe, etc...). Lorsqu'on a un avis de non distribution nous faisons un second envoi par l'intermédiaire du site Gros Fichiers. Nous ne pouvons envoyer à tous les adhérents en une seule fois, il faut s'y reprendre à plusieurs fois.

Un des adhérents présents à cette assemblée générale propose pour faciliter l'envoi que la lettre du CGPA soit systématiquement envoyée à tous par l'intermédiaire de Gros Fichiers. Cela ne solutionne pas les adresses

erronées, et nous serions aussi obligés de faire plusieurs envois. D'autre part, nous avons constaté que tous ceux à qui nous envoyons par cet intermédiaire ne téléchargent pas la Lettre. Pourquoi ?

Surtout pensez à signaler tout changement d'adresse internet.

Et nous vous rappelons que si vous ne recevez pas la Lettre du CGPA dans votre boîte courriel vous avez toujours la possibilité de la récupérer dans le Dropbox Adhérents où elle est mise systématiquement quelques jours après sa diffusion. Vous pouvez aussi y lire toutes les revues et les lettres déjà parues au CGPA.

Un adhérent nous demande de faire attention que les documents dont les photographies sont mises dans la revue soient lisibles avec comme exemple la photographie qui se trouve dans la revue distribuée ce jour à la page 22. D'autres adhérents lui expliquent que certaines photos ne sont pas destinées à être lues mais servent seulement à décorer la page ou à aérer le texte. Nous lui disons aussi que cette Lettre du CGPA n'a pas vocation à être imprimée mais à être lue sur un ordinateur, et, que dans ce cas, on peut agrandir la vue de la page rendant l'acte lisible.

La Bibliothèque du CGPA

Le CGPA possède une bibliothèque sur la mezzanine dans la salle de lecture des Archives départementales. Cette bibliothèque est gérée par Monique Aussenac-Degals aidée de Marc Ronfort. Ils ont classé les ouvrages par thèmes. Chacun peut y emprunter un livre. Il suffit d'inscrire ses coordonnées et la date de l'emprunt sur la fiche du livre qui se trouve dans un gros classeur noir dans la bibliothèque et de faire de même lorsqu'on ramène le livre. La liste des ouvrages de cette bibliothèque se trouve sur le site internet du CGPA et peut être interrogée par le bouton « rechercher sur le site ».

Un adhérent présent dans cette assemblée générale suggère que la liste soit complétée avec des mots clés qui permettraient une recherche plus précise. Il cite l'exemple du mot émigration, qui tapé dans le moteur de recherche ne renvoie à aucun ouvrage, alors qu'il y a dans notre bibliothèque des ouvrages qui parlent d'émigration. Nous avons entendu sa remarque et allons rajouter une rubrique « mots clés » pour faciliter les recherches. Chacun pourra y participer pour les ouvrages qu'il connaît.

Dans cette bibliothèque, il y a aussi des boîtes qui contiennent les revues papier que nous échangeons avec d'autres groupements. Elles peuvent être consultées sur place. Ces revues sont lues et dépouillées par Philippe Goalhart et le résultat de son travail paraît dans la Lettre du CGPA et dans Dropbox Adhérents.

Une bibliothèque numérique a été créée dans Dropbox Adhérents. C'est une bibliothèque privée car elle est réservée à nos adhérents au même titre que notre bibliothèque sur la mezzanine. On peut y mettre tous les ouvrages que l'on veut, tous les ouvrages scannés ou photographiés que nous envoient les adhérents par Gros Fichiers ou autres moyens. Mais, les adhérents ne doivent se servir de ces ouvrages qu'à titre privé. Ils ne peuvent les télécharger pour les diffuser. S'ils veulent diffuser un article ou une photo contenus dans ces ouvrages, ils doivent demander l'autorisation de publication à l'auteur de l'ouvrage. Les nouveautés de cette bibliothèque numérique sont signalées sur le forum immédiatement et dans la Lettre du CGPA.

Les revues échangées avec d'autres groupements sous forme numérique sont aussi mises dans le Dropbox Adhérents. Nous en avons de plus en plus sous cette forme. Elles feront elles aussi l'objet d'un dépouillement.

Les demandes de recherches

Elles arrivent :

- Par courriel depuis notre site internet, c'est la majorité des demandes. En 2021, elles ont été presque entièrement traitées par Georges Péron⁷. Il a fait de nombreux satisfaits et il a signalé ces recherches dans la Lettre du CGPA.
- Par courrier postal, nous en avons de moins en moins
- Par contact direct avec le demandeur lors de nos permanences, Nous en faisons un peu en leur présence pour leur apprendre à les faire eux- mêmes ou si c'est trop compliqué pour eux.
- Par notre forum, vous les voyez tous passer et vous pouvez tous y répondre. C'est ce qu'on appelle l'entraide et il faut dire qu'elle fonctionne très bien. Apparemment, chaque demande a reçu une réponse, mais comme en 2021 personne ne s'occupait de suivre ces recherches nous ne savons pas vraiment si toutes ont reçues une réponse. En 2022, Gérard Lahourcade s'est porté volontaire, pas pour répondre aux questions, mais pour suivre les questions posées, pour les archiver, voir si elles ont obtenu une réponse et relancer les demandes qui n'auront eu aucune réponse.
- Par notre page Facebook, c'est essentiellement Monique Aussenac-Degals qui s'occupe de ces recherches. Il semblerait que nous en ayons de plus en plus.

Nous ne quantifions pas le nombre de recherches. Elles portent souvent sur des choses difficiles à résoudre. Elles émanent souvent de l'étranger (Argentine principalement) ce qui n'apporte pas forcément d'adhésion au CGPA, ces demandes étant motivées la plupart du temps par l'obtention d'une double nationalité et pas par intérêt pour la généalogie. Un adhérent présent rappelle que cette possibilité de récupérer la nationalité française quand on a des ancêtres français est désormais conditionnée au fait de résider en France depuis plus de 10 ans.

Nous avons aussi des demandes plus particulières de photographies de documents non numérisés. Il peut s'agir d'un acte notarié dont les demandeurs ont le nom du notaire et la cote du document. Aucun problème dans ce cas-là nous leur faisons une photographie de l'acte. C'est faisable. Mais nous avons eu aussi des demandes pour obtenir des photographies de dossiers entiers sur une famille par exemple ou les cahiers de cours d'Eugène Devéria. Nous avons bien entendu refusé de satisfaire ces demandes devant l'ampleur de la tâche.

Nous avons redirigé des demandes qui nous étaient faites sur le Pays Basque vers le GHFPBAM et une sur Lagor vers MCLV.

Forum, Dropbox, Site internet

Site internet du CGPA

Nous le mettons à jour régulièrement. Le bouton « recherches sur le site » est maintenant bien visible. Nouveauté : les photos des administrateurs. Notre site semble efficace et surtout notre base de données qui génère une grande majorité des adhésions que nous faisons sans solliciter du public.

Dropbox

Nous avons demandé à cette assemblée si les personnes présentes s'étaient connectées à Dropbox Adhérents au moins une fois. Mais peu de personnes ont déjà accédé à ce site de stockage. Comme beaucoup des personnes présentes ne savaient pas comment faire. Après la conférence un atelier a été organisé pour apprendre à se connecter à Dropbox.

On peut y trouver les comptes rendus des assemblées générales, Toutes les Lettres du CGPA, diverses photographies de documents faites en mairie ou en archives et qui ne sont généralement pas en ligne sur le site des AD, toutes les revues du CGPA, les revues échangées ainsi que leur dépouillement fait par Philippe Goalhart, etc. **Merci aux adhérents qui nous ont fourni de la matière à mettre à disposition**

⁷ Georges Péron a précisé depuis l'assemblée générale qu'il a effectué 26 recherches émanant de l'étranger et 31 recherches venant de France. Parmi les recherches émanant de l'étranger il y avait 17 d'Argentine, 3 d'Uruguay, 1 du Chili, 1 du Canada, 1 de Colombie, 1 d'Espagne, 1 du Japon et 1 de Martinique.

de tous. N'hésitez pas à nous envoyer ce que vous trouvez intéressant à partager : le stockage y est pratiquement illimité.

Forum du CGPA

Actuellement, 108 abonnés soit environ 39 % des adhérents. **Trop peu d'adhérents sont inscrits** même si c'est mieux que l'an dernier. L'idéal serait que tous les adhérents soient branchés sur ce forum.

N'oublions pas que c'est un lien, un lien entre les administrateurs et les adhérents et un lien entre adhérents eux-mêmes. C'est un formidable outil pour l'entraide et plus nous y serons d'inscrits, plus l'entraide pourra s'exercer quel que soit le sujet, recherche d'acte ou difficultés informatiques ou signalement des sites intéressants, etc... C'est aussi un moyen de communication rapide pour les administrateurs pour signaler les rencontres prévues, la publication de la Lettre, les changements de permanence, les nouveautés mises sur Dropbox, etc.

Question est posée aux adhérents de cette assemblée générale pour connaître les motifs de non inscription à ce forum. Deux réponses émergent : peur d'être envahi de messages, méconnaissance du mode d'emploi pour s'y inscrire.

Les adhérents présents répondent : qu'il n'y a pas tant de messages que ça, qu'on peut créer dans son navigateur une boîte courriel spécifique qui ne sert qu'à recevoir (ou envoyer) des messages du forum, que d'autre part il faut que nous ayons tous une discipline pour ne pas envahir le forum de messages inutiles qui n'apportent rien aux discussions en cours exemple « J'ai bien reçu le courriel ». Et il est décidé qu'après la conférence, ce jour, un atelier montrera comment s'inscrire et comment utiliser le forum. Et il est toujours possible de venir à une permanence ou de téléphoner au CGPA pour se faire expliquer les choses.

Un adhérent conseille que les messages soient postés avec des « objets » plus explicites. Le mot Recherche par exemple est trop général, il vaut mieux mettre un nom de famille et un lieu. Cela permet par la suite de retrouver plus rapidement un message dans les archives du forum et aussi de trier plus facilement les messages dont le sujet nous intéresse ou pas. Il faut donc que nous réfléchissions bien à l'objet du message avant de le poster sur le forum.

En 2021, nous avons eu quelques petits soucis avec ce forum. Certains adhérents étaient désactivés assez régulièrement, jusqu'au jour où il y a eu 90 pour cent des inscrits qui ont été désactivés. Nous avons contacté les gestionnaires de Framalists et depuis tout est rentré dans l'ordre. Il n'est pas impossible que nous soyons obligés d'en changer un jour et nous serions contents d'avoir des retours d'expérience de ceux d'entre vous qui ont l'habitude de la gestion d'un forum ou de son utilisation.

Le fichier des adhérents

Au 31 décembre 2021 le nombre total des adhérents est de 285 (283 en 2020). Bien que nous n'ayons pas pu assurer toutes nos permanences habituelles, nous notons une légère augmentation. Notre base de données sur notre site y est pour beaucoup.

Si 51 n'ont pas renouvelé pour 2021, 53 sont nouveaux dont 18 de fin d'année. Pourquoi j'ai spécifié 18 de fin d'année ? parce que depuis plusieurs années déjà il nous a semblé plus juste de ne pas réclamer une seconde adhésion deux mois ou un mois après la première. Ces 18 comptent donc comme ayant payé la cotisation de l'année suivante.

Seuls 9 adhérents sont sans adresse internet (15 en 2020). Ils nous obligent à éditer quelques Lettres du CGPA sur papier mais ce nombre diminue d'année en année.

Nous remercions chaleureusement les membres bienfaiteurs (> ou = 30 euros) qui sont au nombre de 43.

115 adhérents sont dans le 64 dont 38 à Pau et je les encourage vivement à venir nous voir de temps en temps pendant nos accueils et à participer plus activement s'ils le peuvent en entrant au conseil d'administration (3 ou 4 réunions par an et une AG) ou à participer aux diverses manifestations extérieures en tenant le stand du CGPA quelques heures.

- 9 étrangers (Canada, Espagne, Japon, Suisse, Belgique, USA)
- 141 hommes, 129 femmes
- Le plus âgé a 99 ans, le plus jeune a 20 ans. Moyenne = 70,26 ans

Pour la première fois au CGPA, nous avons refusé à un adhérent le renouvellement de sa cotisation pour 2021. Le motif est le manque d'esprit associatif et non-respect de nos adhérents à travers ses propos dans notre forum ou dans ses courriels privés à certains de nos adhérents.

Voici une carte, faite par Didier Videau, qui montre la répartition de nos adhérents sur le territoire de la France.

Là elle est statique, mais en réalité lorsqu'on clique sur un point on peut avoir le nom de l'adhérent et on peut ainsi le mettre en contact avec un autre adhérent qui chercherait des informations dans sa région.



Les publications du CGPA

Cette année, le CGPA n'a pas édité de nouvelle publication. Une seule ré édition : le livre *Bizanos, l'eau et Pau* de Monsieur Péré. Le Guide de Généalogie est en cours de révision avant ré édition.

Il a été vendu 61 livres et quelques revues. Vous verrez le montant de ces ventes dans le bilan financier.

Si vous vous sentez une âme d'écrivain, ou si vous avez préparé pour votre famille ou pour vous-même une étude sur un village ou autre sujet, n'hésitez pas : le CGPA est éditeur. Jusqu'à présent, les auteurs des livres que nous avons édités ont laissé leur droit d'auteur au CGPA mais il est possible d'établir un contrat avec un auteur s'il désire que lui soit reversée une participation financière sur les ventes que nous faisons.

Fédération de Généalogie, Histoire des Familles des Pyrénées-Atlantiques

Le CGPA fait partie de la Fédération depuis sa création. À cause du Covid, la Fédération n'a pas tenu ses réunions habituelles en 2020 ni en 2021. Didier Videau présente l'historique succinct de la Fédération et de ses travaux, et fait le point de sa dernière actualité.

Liste des membres en 2022

- Amikuze Généalogie
- Centre Généalogique des Pyrénées-Atlantiques
- CharnéGroupe
- Généalogie du Bas Adour
- Généalogie et Histoire des Familles du Pays Basque et Adour Maritime
- Mémoire du Canton de Lagor et des Vallées
- Amis du Vieux Salies

Historique de la Fédération

- 2003** Création à la demande du conseil départemental
- 2004** Convention Fédé +AD64 (indexation 2 cantons)
- 2005** Définition format saisie et référencement
- 2006** Fourniture CD de photos par AD
- 2009** Fourniture aux AD des relevés faits par la Fédé
- 2016- 2017** Échanges et engagement par les AD sur les évolutions de numérotations et chemin d'accès
- 2019** Convocation des Assos et des particuliers pour informer de la mise en place du nouveau site AD sans échanges préalables
- 2020** Enquête puis courrier aux AD avec demande de réunion
- 2021** Réponse insatisfaisante
- 2022** Enfin une réunion AD, CD et Fédé

Réunions ayant eu lieu en 2022

Le 17 février 2022 une réunion préalable de la Fédération a eu lieu à Loubieng

Le 24 février 2022 réunion aux AD64 à Pau avec :

- AD64 (Directeur et une technicienne)
- CD64 (Responsable de la culture)
- Fédération (Amikuze, CGPA, CharnéGroupe, GBA, GHFPBAM, MCLV)

Réunion du 24 février 2022

- Tout a été mis sur la table
- Engagement à renouer avec les échanges
- Forte volonté du Conseil Départemental, mais peu ou pas d'engagement de la direction des AD pour une réponse conséquente à nos demandes concernant les améliorations du site, ce n'est pas la priorité.
- Nécessité d'un travail d'équipe avec les indexeurs et les techniciens des AD mais avec quels interlocuteurs ?

Le rapport moral étant terminé, pas de question supplémentaire, nous sommes passés au vote

Vote du rapport moral de l'année 2021

Contre=0 Abstention=0

Rapport moral adopté à l'unanimité

Bilan financier de l'année 2021

Les comptes ont été tenus cette année 2021 avec rigueur par Christianne Vauthey Langlès aidée de Georges Péron à qui nous devons de formidables tableaux Excel qui nous permettent de suivre au jour le jour la comptabilité. Voici le tableau récapitulatif des comptes de cette année 2021

DEPENSES		RECETTES	
Reuves (2020)	2 163,25 €	Cotisations	6 363,00 €
Livres CGPA (re édition)	50,30 €	Vente de revues	84,00 €
Marrimpouey (Prestations sur livres)	0,00 €	Vente de livres CGPA	435,00 €
Repas AG Morlaàs	0,00 €		
Loyer (Local archives+Matériel pour le Local)	939,80 €	Repas AG Morlaàs	0,00 €
Courrier (Timbres-Affranchissements)	1 153,48 €	Courrier (Ports)	26,64 €
Locations salles de réunion	184,00 €		
Fournitures de bureau	295,92 €		
Achats livres	0,00 €		
Salons	360,00 €		
Téléphonie	230,62 €	Dons	30,00 €
Réceptions	0,00 €		
Assurance	204,15 €		
Photocopies, impressions	1,00 €		
Frais de déplacements	0,00 €		
Divers	355,51 €	Divers (transferts, Intérêts; Remb.Assurance)	1 493,09 €
Site internet	762,00 €	Intérêts Livret A	0,00 €
Abonnements divers (associations, sites)	395,90 €		
Total 2021	7 095,93 €	Total 2021	8 431,73 €
		solde de l'exercice	1 335,80 €

Trésorerie au 31 décembre 2021	
Solde sur Livret A	13 840,21 €
Solde sur compte courant	1 849,52 €
	15 689,73 €

Ce bilan ne représente pas tout à fait notre année 2021, puisqu'il y a encore la facture de la fabrication de la dernière revue papier de 2020. Ceci n'existera pas en 2022.

Cette année aussi nous n'avons presque pas eu de location de salles puisqu'une bonne partie de l'année nous n'avons pas pu nous réunir pour les accueils publics ou pour les conseils d'administration. Cette année, ce poste sera un peu plus conséquent.

De même, nous n'avons pas eu de frais de réception n'ayant pas organisé comme à l'habitude « la galette des rois » ou la réception de quelques étrangers. Dans ce budget, nous n'avons pas non plus les frais dus à une assemblée générale puisque l'an dernier elle a eu lieu par courriel.

Après avoir répondu à quelques questions, nous passons au vote du bilan financier de 2021

Vote du bilan financier de l'année 2021

Contre=0 Abstention=0

Bilan financier de l'année 2021 adopté à l'unanimité

Cotisation pour l'année 2023

Le Conseil d'administration du CGPA propose de maintenir la cotisation à son montant actuel

Vote de la cotisation de cette proposition

Contre=0 Abstention=0

**La proposition est adoptée à l'unanimité
La cotisation 2023 restera au tarif actuel de 20 euros**

Renouvellement des administrateurs

Selon le tableau de renouvellement des administrateurs sortants cette année :

- -Monsieur Michel Carsalade, qui ne se représente pas
- -Monsieur Sylvain Saux-Escoubet, qui se représente

Vote pour le renouvellement au poste d'administrateur du CGPA de Sylvain Saux -Escoubet

Contre=0 Abstention=0

Sylvain Saux-Escoubet est élu administrateur du CGPA pour une période de 6 ans

Nous n'avons eu aucun bénévole supplémentaire pour entrer au conseil d'administration du CGPA. C'est un peu inquiétant. Cela montre la fragilité de notre association. Aucun des postes administratifs n'ont de doublon ce qui posera problème en cas d'indisponibilité de l'un d'entre nous. Même si nul n'est indispensable, il est toujours difficile de remplacer quelqu'un au pied levé dans l'urgence.

Proposition de bénévolat

Trois réponses à l'appel à bénévolat

- -Marie Cazaubon- Marty qui se propose pour traduire ce qu'on lui demandera du français en espagnol.
- -Monsieur Prat qui propose de mettre ses compétences en héraldique ou en toponymie gasconne au service de la revue de notre association.
- -Bénédicte Savornin qui propose de dépanner à distance par Internet ceux qui ont des difficultés avec le logiciel Heredis ou quelques petits problèmes informatiques ou une aide à la gestion des photos numériques.

Année 2022

Qu'allons- nous faire en 2022 ? Qu'avons-nous déjà commencé à faire ?

Nous allons bien sûr continuer à faire vivre l'association du mieux que nous pourrons. Si tous les administrateurs tiennent le coup, les choses sont bien calées pour que tout tourne rond en 2022 en ce qui concerne l'administratif.

En raison de la fragilité de notre administration dont j'ai parlé plus haut, on va essayer d'étoffer la liste des bénévoles actifs pour le CGPA. Nous avons déjà trouvé un adhérent qui gère depuis peu les demandes faites sur le forum. Il nous faut en trouver d'autres.

Nous cherchons quelqu'un qui soit capable de créer et animer un groupe de recherches sur un thème précis.

Nous allons innover avec la mise en place d'ateliers divers ou de conférences une fois tous les mois ou tous les deux mois, aux AD ou ailleurs. Le public y sera convié par voie de presse. Pour ça, il faudra encore et toujours des bénévoles. Ils ne doivent pas forcément faire partie du conseil d'administration. Nous attendons donc que certains d'entre vous se décident. Nous avons déjà fait un essai de visioconférence avec Monsieur Gérard Rey. Nous annoncerons ces visioconférences et les ateliers par l'intermédiaire du forum.

Nous voudrions aussi rééditer le *Guide de généalogie* du CGPA. C'est Pierre Kunz qui est chargé de la révision de ce guide mais il serait bien qu'une ou deux personnes l'aident dans cette tâche. Si vous êtes volontaire dites le lui.

Nous aimerions aussi que le CGPA soit bien présent dans les médias (radio, journaux, etc...)

Un adhérent propose que nous allions aussi vers d'autres lieux pour faire les accueils du public comme dans une médiathèque par exemple.

Pour tout ça, et autres innovations possibles, il nous faut étoffer la liste des bénévoles participants pour que ceux qui sont au conseil d'administration ne s'épuisent pas et ne jettent l'éponge. Nous attendons donc que vous vous manifestiez pour être utile à l'association.

Nous sommes à l'écoute de vos idées, de vos propositions, mais sans personne pour les réaliser elles resteront à l'état de projets.

Questions des adhérents

Une seule question nous est parvenue avant ce jour : Madame Dupuy demande : « Prévoyez-vous un atelier de paléographie ? »

Oui nous pensons organiser un atelier de paléographie puisque les Archives n'en font plus. Il faut que nous trouvions un bénévole pour faire cet atelier. Nos compétences actuelles au CGPA ne permettent de faire qu'un atelier pour débutants. Il nous faudra par la suite trouver quelqu'un de plus compétent.

Un adhérent présent dans la salle nous dit qu'un petit groupe animé par Madame Valois continue de se réunir pour faire de la paléographie. S'il le faut nous prendrons contact avec Madame Valois.

Suite de la journée

42 personnes ont partagé un succulent repas

Puis Pierre Kunz a assuré une conférence dont le thème était *Émigration et généalogie*. Elle a suscité des échanges intéressants.

Ensuite il y a eu quelques amateurs pour s'informer sur le logiciel Généatique avec Monique Aussenac-Degals, sur Heredis avec Didier Videau, sur *Parcours militaires ou 14-18* avec Noël Maignan, sur un logiciel gratuit de gestion de photos avec Bénédicte Savornin, sur le fonctionnement du site du CGPA, de Dropbox ou du Forum avec Marie José Domecq.



La Présidente

Marie- José Domecq

La secrétaire de séance

Monique Durupt



CGPA : ce qu'il faut savoir

<p style="text-align: center;"><u>Siège social</u></p> <p style="text-align: center;">Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques Boulevard Tourasse 64000 Pau</p>	<p style="text-align: center;"><u>Site internet</u></p> <p style="text-align: center;">http://www.cgpa64.fr/</p> <p style="text-align: center;"><u>Téléphone</u></p> <p style="text-align: center;">06 20 44 36 31</p>
<p style="text-align: center;"><u>Bureau</u></p> <p>Présidente : Marie José Domecq Secrétaire : Dominique Broize-Arrieu Trésorière : Christiane Vauthey-Langlès</p> <p><u>Membres du conseil d'administration</u></p> <p>Monique Aussenac-Degals Michèle Bonafos, membre fondateur Laurent Bourdallé Michel Carsalade Ginette Anna Lalanne Danielle Lassus Béatrice Masseys Marc Ronfort Jean-François Saget, membre fondateur Sylvain Saux-Escoubet Didier Videau</p>	<p style="text-align: center;"><u>Secrétariat</u></p> <p>Pour tout ce qui a rapport avec le fichier des adhérents (changements d'adresse, codes d'accès désactivés ou adhésion) contacter le secrétariat : cgpasecretariat@orange.fr Téléphone : 07 81 16 04 77</p> <p><u>Demandes ou propositions</u></p> <p>Pour tout le reste (envoi d'articles ou de photos pour la lettre, demande ou proposition de conférence, etc.) utiliser l'adresse suivante : contactcgpa@orange.fr</p>
<p><u>Accueils</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Aux Archives départementales, boulevard Tourasse à Pau, tous les lundis après-midi, de 14h15 à 16h30. Prendre rendez-vous au 06 20 44 36 31• Au centre Nelson Paillou, 12 rue du Professeur Garrigou Lagrange à Pau les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 18h à 20h. Prendre rendez-vous au 06 77 45 12 38• À l'Usine des Tramways, avenue Gaston Lacoste à Pau, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois. Prendre rendez-vous au 06 81 91 36 49	